

Au cœur  
du plan  
économique

# PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE  
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES  
TERRITOIRES 2018-2022

**RÉDACTION**

Ministère de la Famille

**COORDINATION**

Direction générale des opérations régionales

Ministère de la Famille

**CONCEPTION ET RÉALISATION**

Ministère de la Famille

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications » du site Web du ministère de la Famille, à l'adresse suivante : [mfa.gouv.qc.ca](http://mfa.gouv.qc.ca).

ISBN : 978-2-550-81309-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Gouvernement du Québec, 2018

## Table des matières

Message des ministres .....	4
Message de la sous-ministre .....	5
Introduction.....	6
Priorités par régions .....	7
1- Les priorités de l’Abitibi-Témiscamingue.....	7
2- Les priorités du Bas-Saint-Laurent.....	8
3- Les priorités de la Capitale-Nationale.....	13
4- Les priorités du Centre-du-Québec .....	13
5- Les priorités de la Chaudière-Appalaches .....	16
6- Les priorités de la Côte-Nord.....	19
7- Les priorités de l’Estrie.....	21
8- Les priorités de la Gaspésie .....	25
9- Les priorités des Îles-de-la-Madeleine.....	27
10- Les priorités de Lanaudière .....	29
11- Les priorités des Laurentides.....	31
12- Les priorités de Laval .....	33
13- Les priorités de la Mauricie.....	36
14- Les priorités de la Montérégie .....	39
15- Les priorités de Montréal .....	42
16- Les priorités du Nord-du-Québec.....	45
17- Les priorités de l’Outaouais.....	47
18- Les priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	50
L’approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation .....	53
Conclusion .....	55
Liste des sigles et acronymes .....	56

## Message des ministres



Le présent plan d'action du ministère de la Famille s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2018-2022* et a pour objectif de proposer des réponses aux priorités exprimées dans chaque région.

Tant pour les familles que pour les aînés, nos politiques et nos actions font école au Canada et à l'international, et elles s'appuient sur des réalités terrain.

Grâce à un travail concerté avec nos partenaires, nous nous engageons à répondre aux besoins des familles et des aînés de toutes les régions du Québec, en tenant compte de leurs préoccupations respectives.

Dans ce contexte, nous sommes fiers de participer au tout premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires. Ce plan permettra de mieux considérer les particularités des milieux de vie des familles, des enfants et des aînés dans chaque région du Québec.

Par nos actions, nous veillerons à offrir une réponse adaptée aux réalités régionales et nous contribuerons aux efforts de notre gouvernement en matière d'occupation et de vitalité du territoire.

Nous croyons fermement que la vitalité des régions est le gage d'une meilleure qualité de vie pour toutes les familles et pour tous les aînés du Québec.

Luc Fortin  
Ministre de la Famille

Francine Charbonneau  
Ministre responsable des Aînés  
et de la Lutte contre l'intimidation

## Message de la sous-ministre



Depuis les deux dernières décennies, le ministère de la Famille porte la politique familiale du Québec au cœur de sa mission. Plus particulièrement, la vitalité des milieux de vie dans lesquels les familles québécoises évoluent est soutenue par des actions favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants ainsi que le bien-être des personnes âgées.

L'implication du ministère de la Famille lors des derniers mois ont particulièrement démontré l'importance des familles et des aînés pour le Gouvernement du Québec, que ce soit par la publication de la Politique de la réussite éducative et de la stratégie Tout pour nos enfants, la mise en place de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées, ou la création et bonification de programmes qui permettent la mise en œuvre de bon nombre de mesures touchant les familles dans diverses sphères de leur vie.

Toujours actif, le Ministère de la Famille veille actuellement à s'assurer que ses politiques et programmes répondent aux besoins particuliers de chaque territoire, que ce soit par le déploiement en région du Cadre de référence Gazelle et Potiron, ou l'implication des comités consultatifs composés de partenaires régionaux dans le processus de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère accorde effectivement une grande importance au développement harmonieux et complémentaire des services pour les familles, dans un souci de réponse aux besoins régionaux.

De plus, avec sa Politique Vieillir et vivre ensemble (VVE) et le nouveau plan d'action 2018-2023, le Ministère place les personnes âgées au centre de ses préoccupations. Par le biais de programmes poursuivant son appui aux actions planifiées et concertées, tant aux niveaux local, régional que national, le Ministère agit dans des champs d'intervention qui touchent directement la vie quotidienne des personnes âgées. Avec des programmes tels que Québec ami des aînés (QADA) et Municipalité amie des aînés (MADA), le pouvoir d'agir des communautés est soutenu afin d'améliorer les milieux de vie des personnes âgées et de favoriser le vieillissement actif.

Avec le présent plan d'action s'intégrant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le Ministère veillera à accentuer sa vision à l'échelle régionale pour répondre aux besoins particuliers de chaque territoire. Ainsi, une grande importance demeurera accordée à la cohérence des actions du Ministère et de ses partenaires nationaux, régionaux et locaux.

Grâce à ces actions, non-seulement les familles et les aînés du Québec auront accès à des services mieux adaptés à leurs priorités régionales, mais également, le Ministère contribuera à l'essor de l'occupation et de la vitalité de l'ensemble du territoire Québécois.



La sous-ministre,  
Marie-Renée Roy

## Introduction

Créé en 1997, le ministère de la Famille assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles, les enfants et les aînés sur l'ensemble du territoire québécois. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures proposés par le Ministère visent à répondre adéquatement aux besoins exprimés en considérant la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels les personnes évoluent.

Ces milieux de vie sont variés et leurs caractéristiques diffèrent d'une région à l'autre. D'ailleurs, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, chacune des régions administratives du Québec a indiqué ses propres priorités de développement. Plusieurs priorités indiquées sont d'ailleurs associées directement aux politiques, programmes et mesures du Ministère.

Désirant assurer des interventions adaptées aux besoins et à la réalité des régions, en conformité avec la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère de la Famille a réalisé la planification des actions qu'il entend appliquer afin de donner suite aux priorités définies par les régions, pour les régions.

Ainsi, le présent plan d'action indique une réponse aux priorités régionales qui sont associées à chacune des régions administratives du Québec mentionnées dans les chapitres 1 à 18 de la deuxième partie de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

De plus, le Ministère s'est également positionné quant aux trois autres objectifs présents dans la stratégie en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation.

Cet exercice s'intégrera dans le tout premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires et il permettra de mieux considérer les particularités des milieux de vie des familles, des enfants et des aînés.

## Priorités par régions

La détermination des priorités qui nécessitent une réponse du Ministère a été réalisée avec les énoncés contenus dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) 2018-2022. Pour assurer une réponse complète, les textes initiaux élaborés par les régions ont aussi été analysés, comme l'a suggéré le MAMOT.

### 1- Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue

Une priorité concerne le Ministère :

**Priorité 6 - Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les personnes retraitées fournissent de l'assistance à leurs proches et consacrent du temps à la société, et ce, souvent de façon bénévole. Des loisirs de qualité, l'accès au transport et aux soins de santé, la proximité de la famille favorisent en outre la santé et l'autonomie des personnes âgées.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. On entend mettre des mesures en place pour valoriser les atouts du territoire et ainsi encourager l'enracinement de la population à son milieu de vie. On souhaite aussi préserver et mettre en valeur les biens matériels ou immatériels du patrimoine culturel régional. La région mettra également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités liées au vieillissement de la population. La région mettra également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités liées au vieillissement de la population. On entend finalement prévenir la violence et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

#### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Encourager la participation pleine et entière des personnes âgées;
- Contrer la maltraitance envers les personnes âgées;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation;
- Favoriser l'obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment par l'intermédiaire des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone.

#### Réponse 1 :

- **Une participation pleine et entière des personnes âgées**

La politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), lancée en 2012 par le Gouvernement, a pour but d'adapter le Québec au vieillissement de la population, d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et de permettre à celles qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible. Les fondements mêmes de cette politique de même que les mesures inscrites dans son plan d'action 2012-2017 répondent à cette priorité de l'Abitibi-Témiscamingue.

Afin de poursuivre son action pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires, le Ministère compte élaborer, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 et le diffuser au cours de l'année 2018-2019.

Le programme Québec ami des aînés (QADA) encourage notamment le partenariat, la concertation et la collaboration entre tous les acteurs du milieu pour la réalisation de projets qui ont des retombées directes et positives sur les personnes âgées. Il vise également à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Ce programme comprend notamment un volet Soutien aux actions communautaires pour lequel des comités consultatifs régionaux sont formés. Composé d'acteurs régionaux, le comité consultatif de l'Abitibi-Témiscamingue a la responsabilité d'analyser les projets admissibles et de soumettre ses recommandations au Ministère. Il est donc en mesure de sélectionner des projets de qualité qui répondent aux besoins de la région.

Le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) permet à des acteurs clés – élus et fonctionnaires municipaux, organismes communautaires, intervenants de la santé, et surtout personnes

âînées – de développer une vision commune et ainsi d’élaborer et de concrétiser des politiques et des plans d’action pour adapter leur municipalité au vieillissement de la population.

#### Réponse 2 :

##### **Contre la maltraitance envers les personnes âînées**

Le Ministère a élaboré, en collaboration avec treize partenaires gouvernementaux, un deuxième Plan d’action gouvernemental pour contre la maltraitance envers les personnes âînées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022). Ce plan d’action contribue à prévenir et repérer les situations de maltraitance dans chaque région du Québec, notamment grâce à la présence des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance. Un coordonnateur régional est ainsi présent dans la région de l’Abitibi-Témiscamingue et il coordonne l’action afin de contre ce phénomène et de prévenir la maltraitance envers les personnes âînées. La présence de cette équipe de coordonnateurs sur le terrain n’est qu’une des 52 mesures du PAM 2017-2022 qui contribuent à prévenir la maltraitance et ainsi améliorer la sécurité des personnes âînées, en Abitibi-Témiscamingue et partout au Québec.

Pour le PAM 2017-2022, le Ministère prévoit avoir mis en application au moins 20 % des mesures du plan d’action sous sa responsabilité au 31 mars 2019 et 100 % de ces mesures au 31 mars 2022, ce qui contribuera assurément à l’atteinte des objectifs de la région.

#### Réponse 3 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d’actes d’intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l’intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contre l’intimidation. Ce programme d’aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contre les actes d’intimidation ainsi qu’à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d’actes d’intimidation. Le Ministère soutiendra des projets dans la région jusqu’en 2022. Certains d’entre eux permettront, le cas échéant, de favoriser la création et le maintien de milieux de vie bienveillants et sécuritaires en Abitibi-Témiscamingue.

#### Réponse 4 :

- **Favoriser l’obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment par l’intermédiaire des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone**

L’Abitibi-Témiscamingue compte plusieurs communautés algonquines dans lesquelles six CPE sont implantés. Ces CPE sont gérés par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), par l’intermédiaire d’une entente en matière de services de garde établie avec le ministère de la Famille. La présente entente avec la CSSSPNQL vient à échéance le 31 mars 2019. À la demande de la CSSSPNQL, elle pourrait être prolongée d’une année avant que soit abordé le processus de négociation d’une nouvelle entente.

## 2- Les priorités du Bas-Saint-Laurent

Trois priorités concernent le Ministère :

### **Priorité 1 - Agir pour l’attractivité de la région**

*Extrait du texte de la priorité :*

Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle, notamment ceux en lien avec la rareté de main-d’œuvre, la région du Bas-Saint-Laurent doit s’investir pour accroître l’intérêt de la population et des entreprises à y rester, à y revenir ou à venir s’y établir. Elle doit aussi miser sur le sentiment d’appartenance et d’identité bas-laurentienne ainsi que sur la valorisation des attraits et particularités de la région.

Afin de concrétiser cette priorité, les acteurs du milieu bas-laurentien souhaitent, dans un premier temps, assurer le développement et le maintien d’une offre de services diversifiée et de qualité [Consolider l’offre de services de garde sur tout le territoire]<sup>1</sup>.

---

1. Cet élément se trouve dans la présentation des priorités régionales du Bas-Saint-Laurent, mais il n’était pas textuellement inscrit dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

## Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région du Bas-Saint-Laurent, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Assurer le développement et le maintien d'une offre de services qui favorise l'épanouissement des familles et le développement des enfants dans leur milieu de vie;
- Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités.

### Réponse 1 :

#### • Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance

Considérant l'importance pour le Bas-Saint-Laurent de maintenir une offre de services diversifiée et de qualité, le Ministère s'assure de la pérennité et de l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance dans la région. Cette mesure est appliquée à la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances. Cette information permet de constater le taux de couverture propre au territoire du Bas-Saint-Laurent. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance du Bas-Saint-Laurent, le Ministère a mené un exercice de révision de cette offre de services, qui vise une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice sera répété dans les années à venir. Il s'appuiera notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance du Bas-Saint-Laurent, qui a la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

Ainsi, le Ministère assurera le développement et le maintien d'une offre de services diversifiée et de qualité par la réalisation de ces actions :

1. Au regard de la révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour la région du Bas-Saint-Laurent, le Ministère facilitera la réalisation de sept projets en développement, et ce, d'ici 2019.
2. Un appel de projets ciblé a été lancé en 2018-2019 pour consolider l'offre de services de cette région. Les places devraient donc être offertes d'ici 2022.
3. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les années subséquentes 2019-2022 afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

### Réponse 2 :

#### • Assurer le développement et le maintien d'une offre de services qui favorise l'épanouissement des familles et le développement des enfants dans leur milieu de vie

Afin de consolider l'offre de services aux familles du Bas-Saint-Laurent, le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des services de halte-garderie communautaires). Ces organismes joignent les familles bas-laurentiennes, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, et ils leur offrent des activités et services de soutien et d'accompagnement.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

### Réponse 3 :

#### • Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités

Afin d'assurer le maintien de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dans des établissements de faible dimension dans les petites municipalités du Bas-Saint-Laurent, une allocation supplémentaire est prévue dans les règles budgétaires. Cette allocation supplémentaire vise à compenser le poids accru des coûts fixes que doivent assumer les petits services de garde éducatifs à l'enfance en termes de prestation de services

de garde et de dépenses administratives. Pour y être admissible, le service de garde éducatif à l'enfance doit proposer 32 places subventionnées ou moins et être établi dans une municipalité de moins de 10 000 habitants. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, douze installations bénéficient de cette allocation supplémentaire.

## **Priorité 2 - Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les intervenants de la région entendent donc poser des actions permettant d'assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité. Ils veulent également donner l'assurance aux habitants qu'ils pourront vieillir actifs et en santé dans leur communauté. La mise en œuvre des pratiques permettant l'inclusion et le développement social est aussi privilégiée. Finalement, la région souhaite faire de sa diversité sociale et territoriale un atout pour son développement.

Parmi les pistes d'actions identifiées en lien avec cette priorité, notons le soutien à la réussite éducative, l'amélioration de l'avenir des personnes fragilisées, la mise en valeur des richesses et de la diversité et l'accès équitable aux services sur tout le territoire.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région du Bas-Saint-Laurent, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Poursuivre la participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Favoriser la réussite éducative;
- Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

#### **Réponse 1 :**

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**  
**Conférence administrative régionale (CAR)**

Le Ministère s'assurera d'une représentation régionale et il participera activement aux rencontres de la CAR du Bas-Saint-Laurent. Il collaborera avec les membres de la CAR pour assurer un meilleur arrimage entre la planification locale, régionale et gouvernementale.

#### **Communauté ouverte et solidaire et pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS) pour les 0-30 ans**

Le Ministère entend maintenir sa participation aux travaux de différents comités de la concertation régionale Communauté ouverte et solidaire et pour un monde outillé, scolarisé et en santé concernant les 0-30 ans, qui est l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative de la région du Bas-Saint-Laurent. Le comité directeur auquel le Ministère s'est joint assure la coordination et la cohérence de l'ensemble des actions liées à la démarche COSMOSS, dans le but d'assurer un soutien optimal aux jeunes et aux communautés. Il détermine les grandes orientations stratégiques de la démarche, favorise l'harmonisation des plans et mesures, appuie les comités locaux de coordination dans leurs mandats et soutient les agents de liaison dans leurs fonctions.

#### **Comité petite-enfance Bas-Saint-Laurent**

Le Ministère maintiendra aussi sa participation aux travaux du Comité petite-enfance Bas-Saint-Laurent qui s'assure que tous les organismes et intervenants qui exercent leurs activités auprès des enfants, de la gestation à l'âge de 5 ans, agissent en synergie, dans un continuum de services et dans une optique de mobilisation de toute la communauté.

#### **Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Bas-Saint-Laurent**

Finalement, toujours au sein de la concertation régionale COSMOSS, le Ministère continuera de participer activement aux travaux de la table en saines habitudes de vie du Bas-Saint-Laurent. Cette concertation intersectorielle régionale contribue à améliorer la qualité de vie des jeunes et des familles en favorisant des conditions propices à l'adoption de saines habitudes de vie. Par exemple, on y traite de l'établissement et de la mise en valeur des infrastructures et des services qui visent un mode de vie physiquement actif dans le contexte propre à la région du Bas-Saint-Laurent.

## Réponse 2 :

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants du Bas-Saint-Laurent et lutter contre l'exclusion sociale en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consiste à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants du Bas-Saint-Laurent seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et ils auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

Par ailleurs, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance sera bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale. Cette action contribuera donc à assurer le développement du plein potentiel des jeunes du Bas-Saint-Laurent tout en permettant un accès équitable aux services sur tout le territoire.

Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit quant à lui aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région du Bas-Saint-Laurent, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, et sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) du Bas-Saint-Laurent et d'une recommandation du Ministère.

De plus, puisque le Bas-Saint-Laurent est une région-ressource, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places de cette région peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

L'ensemble des mesures prévues contribuera donc à soutenir des organismes du Bas-Saint-Laurent qui offrent des services aux habitants dans la réalisation de leur mission, favorisant ainsi le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.

## Réponse 3 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire, des mesures de soutien financier (p. ex. allocation pour soutenir la qualité) et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également du soutien-conseil aux services de garde bas-laurentiens afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable au Bas-Saint-Laurent, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;

4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

L'ensemble des mesures prévues pour atteindre ces objectifs contribuera donc, entre autres, à assurer le développement du plein potentiel des jeunes du Bas-Saint-Laurent et ainsi favoriser leur réussite éducative.

#### Réponse 4 :

- **Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité**

Les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ont été développées par le Ministère afin d'accompagner les personnes âgées en situation de pauvreté ou à risque de fragilisation et de les orienter vers les ressources pertinentes de leur communauté. Des travailleurs de milieu sont à l'œuvre pour repérer ces personnes âgées sur le territoire couvert. Ces initiatives contribuent à briser l'isolement des personnes âgées, en plus de favoriser leur autonomie ainsi que leur maintien dans leur milieu. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, quatre ITMAV sont actuellement soutenues par le Ministère.

Le Ministère poursuivra ses efforts à cet égard en ayant augmenté de 15 % le nombre d'ITMAV qu'il soutient au 31 mars 2022. Cette action participera ainsi à l'amélioration de l'avenir des personnes fragilisées de cette région.

### Priorité 3 - Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

#### *Extrait du texte de la priorité :*

Reconnue comme milieu de vie privilégié pour ses citoyens, la région désire s'impliquer pour la préservation de l'environnement, le droit de naître, vivre et vieillir en santé, l'épanouissement des individus et des collectivités ainsi que l'accessibilité aux loisirs et à la culture.

Plus particulièrement, on s'attend, entre autres, à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, de stimuler et de soutenir la vitalité culturelle, favoriser l'interconnaissance entre les jeunes générations et les personnes âgées de même qu'à être proactif collectivement dans la création et la mise en valeur des aires protégées. La région souhaite aussi se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux et favoriser l'utilisation des énergies vertes dans tous les secteurs. Le soutien à l'année à l'industrie touristique figure également dans les actions à mettre en œuvre.

#### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région du Bas-Saint-Laurent, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Favoriser le vieillissement actif;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

#### Réponse 1 :

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le milieu de vie dans lequel évoluent les familles du Bas-Saint-Laurent ayant une grande influence sur leur qualité de vie, le Ministère reconnaît l'important apport des municipalités dans l'établissement d'environnements favorables. Il a ainsi clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM). Ce soutien, offert aux communautés bas-laurentiennes, est financier et technique. La PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et leur permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal, afin de contribuer à l'épanouissement des individus et des collectivités ainsi qu'à l'accessibilité des loisirs et de la culture. Le Ministère s'assurera d'informer les municipalités du Bas-Saint-Laurent lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

Le Ministère entend également soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) du Bas-Saint-Laurent afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la conciliation famille-travail-études (CFTE) des parents en appuyant financièrement des organismes qui proposent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale et qui offrent à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets de même qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère diffusera l'information aux organismes et municipalités du Bas-Saint-Laurent lorsqu'il y aura un appel de projets durant les années 2018-2022.

#### **Réponse 2 :**

- **Favoriser le vieillissement actif des résidents du Bas-Saint-Laurent**

La politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), lancée en 2012 par le Gouvernement du Québec, a notamment pour objectif de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible. Elle vise entre autres à adapter le Québec au vieillissement rapide de sa population, et ce, tout en veillant à l'équité intergénérationnelle.

Afin de poursuivre son action pour créer des environnements sains et sécuritaires où l'on peut vivre et vieillir en santé, le Ministère entend élaborer, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 et le diffuser au cours de l'année 2018-2019.

Cette nouvelle mouture du plan d'action de la politique VVE aura un effet positif sur le vieillissement actif des personnes qui vivent au Bas-Saint-Laurent.

#### **Réponse 3 :**

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère soutiendra des projets de cet ordre dans la région jusqu'en 2022. Certaines initiatives permettront, le cas échéant, de favoriser la création et le maintien de milieux de vie bienveillants et sécuritaires dans cette région.

### **3- Les priorités de la Capitale-Nationale**

Aucune priorité déterminée par les intervenants de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 ne concerne le Ministère.

### **4- Les priorités du Centre-du-Québec**

Une priorité concerne le Ministère.

#### **Priorité 5 - Assurer des services de proximité**

*Extrait du texte de la priorité :*

Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles.

Favoriser la participation citoyenne par des projets collectifs et assurer le maintien de lieux de rencontre, notamment dans les édifices et équipements ayant servi à l'animation des communautés, font aussi partie des moyens pour conserver la vitalité des collectivités.

Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur.

La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés.

Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC dans le but d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région du Centre-du-Québec, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Favoriser la réussite éducative;
- Poursuivre la participation aux travaux des instances de concertation régionale.

#### **Réponse 1 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale. Ce soutien, offert aux communautés du Centre-du-Québec, est financier et technique. La PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et leur permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information aux municipalités du Centre-du-Québec lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des services de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles du Centre-du-Québec, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Le Ministère entend également soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) du Centre-du-Québec afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la conciliation famille-travail-études des parents en appuyant financièrement des organismes qui proposent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en offrant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants du Centre-du-Québec par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets, à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités du Centre-du-Québec lorsqu'il y aura un appel de projets durant les années 2018-2022.

## Réponse 2 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également du soutien-conseil aux services de garde du Centre-du-Québec afin d'assurer la qualité des services, y compris aux services de garde autochtones dont un est établi dans le Centre-du-Québec, dans la communauté abénaquise d'Aw8ssisak.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable au Centre-du-Québec, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

L'ensemble des mesures prévues pour atteindre ces objectifs contribuera à soutenir des organismes du Centre-du-Québec qui offrent des services de proximité dans la réalisation de leur mission, favorisant ainsi la réussite éducative des jeunes de la région.

## Réponse 3 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**

### **Conférence administrative régionale (CAR)**

Le Ministère s'assurera d'une représentation régionale et participera activement aux rencontres de la CAR du Centre-du-Québec. La CAR réunit les responsables régionaux des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région, et elle permet d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielles en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale. Le Ministère collaborera donc avec les membres de la CAR pour assurer un meilleur arrimage entre la planification locale, régionale et gouvernementale.

### **Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Centre-du-Québec**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la TIR-SHV du Centre-du-Québec. Cette concertation intersectorielle régionale contribue à améliorer la qualité de vie des jeunes et des familles en favorisant des conditions propices à l'adoption de saines habitudes de vie. Par exemple, on y traite de l'établissement et de la mise en valeur des infrastructures et des services qui visent un mode de vie physiquement actif, dans le contexte propre à la région du Centre-du-Québec.

### **Regroupement intersectoriel régional pour l'enfance (R.I.R.E.) Mauricie–Centre-du-Québec**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du R.I.R.E. Mauricie–Centre-du-Québec, lieu de concertation qui a comme objectif de mobiliser l'ensemble des partenaires de la région par le développement global et optimal des tout-petits (0-5 ans). Le R.I.R.E. vise aussi à susciter la concertation intersectorielle afin de favoriser l'échange de connaissances et il agit en cohérence dans la mise en œuvre d'actions préventives et éducatives pour améliorer les environnements où les enfants grandissent, vivent et apprennent, et ce, en portant une attention particulière à ceux issus de milieux défavorisés.

### **Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre du Québec**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre-du-Québec, dont le mandat est de faciliter l'action concertée des

partenaires en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en services de garde des enfants handicapés.

## 5- Les priorités de la Chaudière-Appalaches

Une priorité concerne le Ministère :

### **Priorité 12 - Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les perspectives démographiques de certaines municipalités de la Chaudière-Appalaches sont à moyen terme très inquiétantes, ce qui pourrait exercer une pression sur la survie de certains services de proximité prioritaires.

L'apport du gouvernement dans le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de service de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Le dynamisme des communautés doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population [Soutenir les jeunes dans leur développement, notamment l'intégration des 0-5 ans à l'école et la persévérance scolaire]<sup>2</sup>

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Chaudière-Appalaches, le ministère de la Famille entend suivre cinq axes d'intervention :

- Favoriser la réussite éducative;
- Poursuivre la participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Encourager la participation pleine et entière des personnes âgées;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

#### **Réponse 1 :**

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire ainsi que la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également le soutien-conseil aux services de garde de la Chaudière-Appalaches afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à la Chaudière-Appalaches, propose plusieurs mesures structurantes afin de soutenir les jeunes de la Chaudière-Appalaches dans leur développement; elles poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

---

2. Cet élément se trouve dans la présentation des priorités régionales de la Chaudière-Appalaches, mais il n'était pas textuellement inscrit dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

L'ensemble des mesures prévues pour atteindre ces objectifs contribuera à soutenir des organismes de la Chaudière-Appalaches qui offrent des services de proximité dans la réalisation de leur mission, favorisant ainsi la réussite éducative des jeunes de la région.

## **Réponse 2 :**

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**

### **Conférence administrative régionale (CAR)**

Le Ministère s'assurera d'une représentation régionale et participera activement aux rencontres de la CAR de la Chaudière-Appalaches. La CAR réunit les responsables régionaux des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région; elle permet d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielles en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale. Le Ministère collaborera donc avec les membres de la CAR pour assurer un meilleur arrimage entre la planification locale, régionale et gouvernementale.

### **Groupe de travail pour le développement des enfants 0-5 ans**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du groupe de travail pour le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans. La vision du groupe est d'amener l'ensemble des acteurs de la Chaudière-Appalaches à collaborer au développement global des enfants dans le but de favoriser une entrée scolaire réussie et ainsi contribuer à leur persévérance scolaire et à les éloigner d'une trajectoire de pauvreté. La mission est d'unir les forces pour informer, mobiliser, sensibiliser et soutenir les différents acteurs interpellés par le développement global des enfants en Chaudière-Appalaches.

### **Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRECA)**

PRECA est l'instance régionale de concertation pour la persévérance scolaire et la réussite éducative de la Chaudière-Appalaches. Sa mission est de reconnaître, encourager et soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches et actions de formation et de développement liées surtout à la persévérance scolaire. Le mandat principal de PRECA est de mettre en œuvre le Plan d'action de l'entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques. À titre de partenaire de la réussite éducative des enfants de la Chaudière-Appalaches, le Ministère maintiendra sa participation aux rencontres du conseil d'administration et de gestion de l'organisme. Il travaillera avec PRECA à soutenir la mobilisation des acteurs de la région, dont les milieux scolaires, à l'égard du développement de l'enfant en faisant la promotion, entre autres auprès des commissions scolaires, de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM), de ses objectifs et de ses avantages.

### **Table intersectorielle régionale de concertation en saines habitudes de vie (TIR-SHV) de la Chaudière-Appalaches**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la TIR-SHV qui favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie par les jeunes et leur famille en Chaudière-Appalaches. La TIR-SHV influence, soutient et appuie les acteurs locaux, régionaux et nationaux en vue de créer une région dynamique et engagée en matière d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. Elle s'est donné comme objectifs, d'ici 2019, de :

1. Favoriser la concertation, le réseautage et le développement de partenariats;
2. Développer une stratégie de communication qui facilitera le réseautage et la mise en valeur des initiatives régionales et positionner la table comme un des leviers de concertation en saines habitudes de vie (SHV);
3. Enrichir l'expertise régionale en saines habitudes de vie. Entre autres, la TIR-SHV travaille à la mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement du milieu municipal en appliquant l'approche Prendre soin de notre monde.

### **Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de l'Alliance des partenaires en développement social de la Chaudière-Appalaches. Cette table de concertation souhaite faire converger les initiatives en développement social et partager une lecture commune des enjeux et des préoccupations afin d'agir en complémentarité et en synergie pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population de la région. L'Alliance détermine et analyse les enjeux qui requièrent des actions concertées entre les partenaires.

### Réponse 3 :

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM). Ce soutien, offert aux communautés de la Chaudière-Appalaches, est financier et technique. La PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et leur permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal, afin de contribuer à la mise en place de milieux de vie attrayants et dynamiques où les citoyens de la Chaudière-Appalaches peuvent s'épanouir. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information aux municipalités de la région lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

Par ailleurs, le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la conciliation famille-travail-études (CTFE) des parents en appuyant financièrement des organismes qui dispensent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en offrant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté. En 2017-2018, le Ministère soutient deux services de surveillance en Chaudière-Appalaches.

Le Ministère continuera de soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes. Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit et de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Finalement le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants de la Chaudière-Appalaches par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets ainsi qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités de la Chaudière-Appalaches lorsqu'il y aura un appel de projets au cours des années 2018-2022.

Ainsi, le soutien du Ministère au développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles contribue au maintien, à l'amélioration et au développement d'une offre de services de proximité. Ces mesures permettent effectivement de soutenir les jeunes dans leur développement, ainsi que leurs parents, ce qui permet d'assurer la pérennité et le dynamisme des communautés en Chaudière-Appalaches.

### Réponse 4 :

- **Une participation pleine et entière des personnes âgées**

La politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), lancée en 2012 par le Gouvernement du Québec, a pour but d'adapter le Québec au vieillissement de la population, d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et de permettre à celles qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible. La politique VVE aborde les différentes facettes de la vie des aînés regroupées sous trois orientations, soit la participation sociale, la santé et la création d'environnements sains, sécuritaires et accueillants.

Avec le contexte actuel de vieillissement de la population québécoise, une participation pleine et entière des personnes âgées dans leur communauté est essentielle. Afin de poursuivre son action pour offrir des milieux de vie attrayants et dynamiques où les personnes âgées peuvent s'épanouir, le Ministère compte élaborer, en

coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 et le diffuser au cours de l'année 2018-2019.

Le programme Québec ami des aînés (QADA) encourage notamment le partenariat, la concertation et la collaboration entre tous les acteurs du milieu pour la réalisation de projets qui ont des retombées directes et positives sur les personnes aînées. Il vise également à susciter la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Ce programme comprend notamment un volet Soutien aux actions communautaires pour lequel des comités consultatifs régionaux sont formés. Composé d'acteurs régionaux, le comité consultatif de la Chaudière-Appalaches a la responsabilité d'analyser les projets admissibles et de soumettre ses recommandations au Ministère. Il est donc en mesure de sélectionner des projets de qualité qui répondent aux besoins des aînés de la région.

Le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) permet à des acteurs clés de la région – élus et fonctionnaires municipaux, organismes communautaires, intervenants de la santé, et surtout personnes aînées – de développer une vision commune et ainsi d'élaborer et de concrétiser des politiques et des plans d'action pour adapter leur municipalité au vieillissement de la population.

#### Réponse 5 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets visant à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère appuiera des projets dans la région jusqu'en 2022. Certaines de ces initiatives permettront, le cas échéant, de favoriser la création et le maintien de milieux de vie bienveillants et sécuritaires en Chaudière-Appalaches.

## 6- Les priorités de la Côte-Nord

Deux priorités concernent le Ministère :

### **Priorité 6 - Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives, en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité, dont les services de santé. Des services essentiels de proximité doivent être assurés, maintenus et développés. Les communautés doivent être revitalisées. Il faut en outre soutenir le vieillissement actif.

#### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Côte-Nord, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Favoriser le vieillissement actif;
- Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Favoriser l'obtention de services qui répondent aux besoins des populations autochtones, notamment par l'intermédiaire des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone.

#### Réponse 1 :

- **Favoriser le vieillissement actif des résidents de la Côte-Nord**

Le vieillissement actif permet la participation pleine et entière des personnes aînées à la vie sociale, économique et culturelle selon leurs besoins et leurs capacités. Dans le contexte de vieillissement de la population, le Québec s'est doté en 2012 de sa première politique gouvernementale en matière de vieillissement actif, la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). Celle-ci a pour but d'adapter le Québec au vieillissement de la population, d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées et de permettre à celles qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible. Le vieillissement actif est au cœur de cette politique et de son plan d'action 2012-2017.

Afin de poursuivre son action pour offrir des conditions de vie favorables aux personnes âgées et des milieux de vie stimulants et sécuritaires, le Ministère compte élaborer, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 et le diffuser au cours de l'année 2018-2019.

**Réponse 2 :**

- **Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités**

Afin d'assurer le maintien de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dans des établissements de faible dimension dans les petites municipalités de la Côte-Nord, une allocation supplémentaire est prévue dans les règles budgétaires. Cette allocation vise à compenser le poids accru des coûts fixes que doivent assumer les petits services de garde éducatifs à l'enfance en termes de prestation de services de garde et de dépenses administratives. Pour y être admissible, le service de garde éducatif à l'enfance doit proposer 32 places subventionnées ou moins et être établi dans une municipalité de moins de 10 000 habitants. Dans la région de la Côte-Nord, sept installations bénéficient de cette allocation supplémentaire.

**Réponse 3 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM). Ce soutien, offert aux communautés nord-côtières, est financier et technique. La PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et leur permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal, afin de contribuer à vitaliser les communautés de la Côte-Nord. Le Ministère s'assurera d'informer les municipalités de la région lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

Le Ministère continuera de soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles, en particulier les familles de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes. Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit et de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants de la Côte-Nord par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces congés. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets ainsi qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités de la Côte-Nord lorsqu'il y aura un appel de projets au cours des années 2018-2022.

**Réponse 4 :**

- **Soutenir les services de garde des communautés autochtones par l'intermédiaire des ententes en matière de services de garde en milieu autochtone**

La Côte-Nord compte plusieurs communautés innues et une communauté naskapie dans lesquelles sont implantés huit CPE. Sept de ces CPE sont soutenus par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) par l'intermédiaire d'une entente en matière de services de garde établie avec le ministère de la Famille. La présente entente avec la CSSSPNQL vient à échéance le 31 mars 2019. À la demande de la CSSSPNQL, elle pourrait être prolongée d'une année avant d'amorcer le processus de négociation d'une nouvelle entente. Le CPE restant fera l'objet d'une autre entente qui sera conclue dans le cadre d'un traité avec un regroupement innu, qui est présentement en cours de négociation. Les services de garde autochtones établis dans de petites municipalités sont admissibles aux allocations supplémentaires prévues aux règles budgétaires du Ministère en soutien aux services de garde de faible dimension dans les petites municipalités.

## Priorité 8- Agir en synergie

### Extrait du texte de la priorité :

En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires de MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région.

Ces forces sont réparties entre les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées et la société civile. Tous doivent travailler de façon concertée pour arrimer les actions de chacun et éviter la décroissance économique.

Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. La planification locale, régionale et gouvernementale devra s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.

### Réponse du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Côte-Nord, le ministère de la Famille entend suivre un axe d'intervention :

- Poursuivre la participation aux travaux des instances de concertation régionale

### Réponse :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**  
**Conférence administrative régionale (CAR)**

Le Ministère s'assurera d'une représentation régionale et participera activement aux rencontres de la CAR de la Côte-Nord. La CAR réunit les responsables régionaux des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région; elle permet d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielles en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale. Le Ministère collaborera donc avec les membres de la CAR de la Côte-Nord pour assurer un meilleur arrimage entre la planification locale, régionale et gouvernementale pendant la durée d'application de ce plan.

### Table santé, qualité de vie

Le Ministère maintiendra sa participation et sa collaboration active aux travaux de la Table santé et qualité de vie issue de la CAR de la Côte-Nord afin de coordonner les actions interministérielles en matière de développement social ainsi que de développement des communautés et des personnes. En effet, cette table vise à favoriser une meilleure harmonisation de l'action ministérielle afin de renforcer la capacité d'agir des personnes et des communautés.

## 7- Les priorités de l'Estrie

Trois priorités concernent le Ministère :

### Priorité 8 - Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

### Extrait du texte de la priorité :

La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage et favoriser la réussite scolaire. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés. Les bassins de main-d'œuvre étant restreints, une attention particulière devra être mise sur l'attrait et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée venant d'autres pays. Le développement de l'employabilité contribuera à augmenter la disponibilité de cette main-d'œuvre.

### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Estrie, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Favoriser la réussite éducative;

- Poursuivre la participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

#### Réponse 1 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en œuvre un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également le soutien-conseil aux services de garde de l'Estrie afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à l'Estrie, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

La combinaison de ces mesures s'effectue donc dans le but ultime d'augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et de lutter contre le décrochage scolaire.

#### Réponse 2 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale de l'Estrie  
Table estrienne de concertation interordre en éducation (TECIE)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la Table estrienne de concertation interordre en éducation, dont le mandat est de mobiliser l'ensemble de la collectivité pour faire de la réussite éducative des jeunes Estriens un enjeu prioritaire dans le développement social, économique et culturel de la région.

- **Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (projet PREE)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du comité élargi sur la réussite éducative du projet PREE. Ce projet étant issu de la TECIE, il est l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative de l'Estrie. Il a pour mission de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes Estriens par la mobilisation des acteurs interordres et intersectoriels et par le développement d'initiatives concertées.

#### Réponse 3 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière soutient des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère appuiera des projets dans la région jusqu'en 2022. Certaines de ces initiatives permettront, le cas échéant, de contrer le décrochage scolaire en Estrie.

## Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

### Extrait du texte de la priorité :

Depuis plusieurs années, les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont généralement une espérance de vie réduite et vivent en moins bonne santé, il importe de poursuivre le travail en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être vue de façon plus globale, puisque la création de richesses, comme le développement du savoir et du savoir-faire, y contribuera.

### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Estrie, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

#### Réponse 1 :

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de l'Estrie en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consiste à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, sont exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de l'Estrie seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et ils auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance sera bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Par ailleurs, le Ministère poursuivra sa participation aux travaux de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de l'Estrie, dont le mandat est de faciliter l'action concertée des partenaires en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en services de garde des enfants handicapés.

Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

De plus, afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région de l'Estrie, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, et sous réserve d'une recommandation favorable des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) et d'une recommandation du Ministère.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places de cette région peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés ou dans des municipalités en difficulté, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

#### Réponse 2 :

- **Contrer la maltraitance envers les personnes âgées**

Le Ministère a élaboré, en collaboration avec treize partenaires gouvernementaux, le deuxième Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022). Ce plan d'action contribue à prévenir et repérer les situations de maltraitance dans chaque région du Québec, notamment grâce à la présence des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance dans chaque région québécoise. Un coordonnateur régional est ainsi présent dans la région de l'Estrie et coordonne l'action régionale afin de contrer ce phénomène et de prévenir la

maltraitance envers les personnes âgées. La présence de cette équipe de coordonnateurs sur le terrain n'est qu'une des 52 mesures du PAM 2017-2022 qui contribuent à prévenir la maltraitance et qui ont ainsi un effet positif sur les déterminants sociaux de la santé des personnes âgées, en Estrie et partout au Québec.

Pour le PAM 2017-2022, le Ministère prévoit avoir mis en application au moins 20 % des mesures du plan d'action sous sa responsabilité au 31 mars 2019 et 100 % de ces mesures au 31 mars 2022, ce qui contribuera assurément à l'atteinte des objectifs de la région au regard de cette priorité.

**Priorité 15 - Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les prévisions démographiques indiquent que les milieux ruraux pourraient vivre une faible croissance de leur population, en plus d'un vieillissement plus accentué. Ce phénomène pourrait également mettre une pression supplémentaire sur les services à la famille. La qualité de vie en milieu rural se manifeste dans une multitude de domaines, dont l'accès à des commerces de proximité (ex. : dépanneur, station-service). Les intervenants du milieu insistent pour favoriser leur maintien et leur développement.

**Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Estrie, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités;
- Soutenir les services de proximité liés à la famille;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale.

**Réponse 1 :**

• **Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance**

À la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de l'Estrie, le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de ces services de garde, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice sera répété dans les années à venir. Il s'appuiera notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de l'Estrie, qui a la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre des services de garde subventionnés.

1. Au regard de la révision de l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance pour la région de l'Estrie, le Ministère facilitera la réalisation d'un projet en développement, et ce, d'ici 2019.
2. De plus, deux appels de projets ciblés seront lancés en 2018-2019 pour consolider l'offre de services de cette région. Les places devraient donc être offertes d'ici 2022.
3. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les années subséquentes afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

**Réponse 2 :**

• **Soutenir les services de garde de faible dimension dans les petites municipalités**

Afin d'assurer le maintien de services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dans les établissements de faible dimension dans les petites municipalités et ainsi faciliter l'accès à des services de proximité en Estrie, une allocation supplémentaire est prévue dans les règles budgétaires. Cette allocation supplémentaire vise à compenser le poids accru des coûts fixes que doivent assumer les petits services de garde éducatifs à l'enfance en termes de prestation de services de garde et de dépenses administratives. Pour y être admissible, le service de garde éducatif à l'enfance doit proposer 32 places subventionnées ou moins et être établi dans une municipalité de moins de 10 000 habitants. Dans la région de l'Estrie, sept installations bénéficient de cette allocation supplémentaire.

### Réponse 3 :

- **Soutenir les services de proximité liés à la famille**

Pour favoriser la disponibilité de services liés à la famille en Estrie, le Ministère entend continuer de soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires). Ils pourront joindre les familles, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, et favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit et de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants de l'Estrie par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces congés. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets ou encore à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités de l'Estrie lorsqu'il y aura un appel de projets au cours des années 2018-2022.

### Réponse 4 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**

#### **Collectif 0-5 ans**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du Collectif 0-5 ans. Ce comité a pour mission de mobiliser les partenaires intersectoriels locaux et régionaux autour du développement optimal, de la santé et du bien-être de tous les enfants de l'Estrie, et ce, en misant sur les forces des enfants, des familles et des communautés.

#### **Table intersectorielle des saines habitudes de vie (TIR-SHV)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la TIR-SHV de l'Estrie. Ce lieu de concertation réunit plusieurs acteurs régionaux et locaux qui ont à cœur les saines habitudes de vie et qui exercent une influence sur les changements en matière d'environnements favorables. En maintenant une préoccupation pour les services à la famille, la TIR-SHV de l'Estrie inclut dans son mandat le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans.

## 8- Les priorités de la Gaspésie

Une priorité concerne le Ministère :

### **Priorité 2 - Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

*Extrait du texte de la priorité :*

Pour soutenir les efforts de revitalisation des communautés gaspésiennes, la région s'attend à ce que des actions gouvernementales soient prises, en collaboration avec le milieu, afin de soutenir la réalisation de différentes politiques municipales, telles les politiques familiales, les politiques du programme Municipalité amie des aînés et les politiques culturelles.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Gaspésie, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux aînés;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Favoriser la réussite éducative.

### Réponse 1 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

### **Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (RESSORT)**

Le Ministère participe activement aux travaux du RESSORT, organisation dont la cause fédératrice est la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les démarches nécessaires à l'atteinte des objectifs de cette cause sont régionalement assumées par le RESSORT, entre autres par l'organisation de chantiers sectoriels qui réunissent des intervenants régionaux et locaux.

#### **Réponse 2 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux aînés**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur PFM. Ce soutien, offert aux communautés de la Gaspésie, est financier et technique. La PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et leur permettre de proposer une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal. Afin de contribuer à la revitalisation des communautés gaspésiennes, le Ministère entend poursuivre la promotion des appels de projets de PFM en Gaspésie.

De son côté, le Secrétariat aux aînés (SA) offre un soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Ce programme permet à des acteurs clés – élus et fonctionnaires municipaux, organismes communautaires, intervenants de la santé, et surtout personnes aînées – de développer une vision commune et ainsi d'élaborer et de concrétiser des politiques et des plans d'action pour adapter leur municipalité au vieillissement de la population.

Le Secrétariat aux aînés entend poursuivre ce soutien offert aux municipalités et MRC dans le cadre du prochain plan d'action 2018-2023 de la politique VVE qu'il lancera au cours de l'année 2018-2019.

#### **Réponse 3 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de la Gaspésie, y compris ceux qui fréquentent les services de garde autochtones des communautés micmaques, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles afin de permettre aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de la Gaspésie seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Par ailleurs, le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires de la Gaspésie, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) et d'une recommandation du Ministère.

Puisque la Gaspésie est une région-ressource, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places de cette région peuvent également être exemptés de la contribution financière, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

#### Réponse 4 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Un des principaux leviers d'action contre la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est sans aucun doute l'éducation et la réussite éducative de la population, en Gaspésie comme ailleurs.

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également du soutien-conseil aux services de garde gaspésiens afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à la Gaspésie, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent quatre objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique.

## 9- Les priorités des Îles-de-la-Madeleine

Une priorité concerne le Ministère :

### **Priorité 5 -Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant**

*Extrait du texte de la priorité :*

La réduction et le vieillissement de la population et les ressources financières municipales limitées auront des conséquences importantes sur l'offre de services éducatifs, municipaux, de santé ou de proximité.

En raison du vieillissement de la population, on prévoit entre autres une hausse de la demande pour des soins à domicile et de la demande en hébergement. Également, comme une baisse de la clientèle scolaire sur le territoire est notée, les défis seront de maintenir les institutions scolaires en place et d'y octroyer les ressources nécessaires pour une offre de services éducatifs de qualité.

Il est primordial qu'une offre accessible et variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs soit maintenue afin de créer un milieu de vie attrayant. L'apport du gouvernement est essentiel au maintien d'une offre de service de qualité, car pour y arriver, les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté. À cet effet, une offre accrue de logements pour les personnes âgées est envisagée. Une collaboration gouvernementale est aussi souhaitée pour favoriser l'accès à la culture de même que pour préserver et mettre en valeur le patrimoine.

#### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Faciliter les projets de création de places en services de garde dans la région;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux aînés.

### Réponse 1 :

- **Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance**

À la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, qui vise une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde régis et les besoins des parents.

Cet exercice s'appuie notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par les comités consultatifs concernant l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, qui ont la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

1. Au regard de la révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les Îles-de-la-Madeleine, le Ministère facilitera la réalisation d'un projet de développement, et ce, d'ici 2019.
2. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, le Ministère poursuivra les travaux pour s'assurer de répondre aux besoins de la région pendant les années subséquentes, soit 2019-2022.

### Réponse 2 :

- **Faciliter les projets de création de places en services de garde dans la région**

Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région des Îles-de-la-Madeleine, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) et d'une recommandation du Ministère.

De plus, puisque les Îles-de-la-Madeleine sont situées dans une région-ressource, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places de cette région peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

### Réponse 3 :

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux aînés**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale. Ce soutien, offert aux communautés des Îles-de-la-Madeleine, est financier et technique. La PFM devrait guider le conseil municipal dans ses décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et lui permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal, afin de contribuer à la création de milieux de vie enrichissants et accueillants. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information aux Îles-de-la-Madeleine lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

De son côté, le Secrétariat aux aînés offre un soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Ce programme permet à des acteurs clés – élus et fonctionnaires municipaux, organismes communautaires, intervenants de la santé, et surtout personnes aînées – de développer une vision commune et ainsi d'élaborer et de concrétiser des politiques et des plans d'action pour adapter leur municipalité au vieillissement de la population.

Le Secrétariat aux aînés entend poursuivre ce soutien offert aux municipalités et MRC dans le cadre du prochain plan d'action 2018-2023 de la politique VVE, qu'il lancera au cours de l'année 2018-2019.

Dans le cadre de ce programme, le Ministère a modulé son action en fonction du statut particulier des Îles-de-la-Madeleine en ajustant de manière ponctuelle les critères d'admissibilité pour tenir compte de la

situation géographique particulière de cette agglomération. Le Ministère continuera d'être attentif aux particularités régionales propres à ce territoire.

## 10- Les priorités de Lanaudière

Deux priorités concernent le Ministère :

### **Priorité 13 - La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention**

*Extrait du texte de la priorité :*

L'amélioration de la santé de la population en ciblant certains déterminants et l'acquisition de saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) sont au cœur des préoccupations des élus lanaudois.

Ainsi, la cohérence entre les services offerts par les institutions et ceux offerts par les organismes communautaires est visée. L'accès aux loisirs et à la vie culturelle pour les personnes défavorisées, l'accès à des logements adéquats à coût raisonnable et l'accès aux services de santé, particulièrement à un médecin de famille, sont tous des éléments d'enjeux régionaux qui nécessiteront un appui.

#### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de Lanaudière, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale liées aux saines habitudes de vie;
- Favoriser la réussite éducative.

#### **Réponse 1 :**

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale Comité Ensemble et volontaires pour l'épanouissement des jeunes enfants (Envolée 0-5)**

Le Ministère participe aux travaux du comité Envolée 0-5 qui contribue à la mobilisation et à l'engagement de la collectivité lanaudoise en faveur du développement global des jeunes enfants. De plus, les partenaires travaillent à renforcer la cohérence, la complémentarité, la coordination et la continuité des actions et des services qui favorisent le développement optimal des tout-petits.

#### **Réponse 2 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux services pour tous les enfants de Lanaudière en permettant aux plus défavorisés d'obtenir des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de Lanaudière seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Finalement, toujours afin d'offrir un accès équitable aux services de garde, les conditions de financement des infrastructures des CPE seront assouplies. Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région de Lanaudière, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont

prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) de Lanaudière et d'une recommandation du Ministère.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

### Réponse 3:

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également du soutien-conseil aux services de garde de Lanaudière afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à Lanaudière, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

En 2018, le Ministère devrait conclure une entente en matière de services de garde à l'enfance avec la nation atikamekw qui dispose d'un CPE dans la communauté de Manawan.

L'ensemble des mesures prévues pour atteindre ces objectifs ayant été réfléchies dans un esprit de cohérence entre les services, elles contribueront au bon développement global des jeunes Lanaudois.

### **Priorité 14 - La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels**

*Extrait du texte de la priorité :*

Les enjeux régionaux liés à l'inclusion et la solidarité sociale devront aussi être relevés dans la région de Lanaudière. Ainsi la place et le rôle des citoyens dans la vie communautaire et leur participation dans le développement de leur communauté sont souhaités.

La participation électorale ou encore dans les lieux décisionnels des jeunes et des femmes, de même que la conciliation travail-famille-engagement communautaire ou politique sont aussi visés.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de Lanaudière, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Favoriser la participation pleine et entière des personnes âgées;
- Soutenir la conciliation famille-travail-études.

## Réponse 1 :

- **Une participation pleine et entière des personnes âgées**

La politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), lancée en 2012 par le Gouvernement du Québec, a pour but d'adapter le Québec au vieillissement de la population, d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et de permettre à celles qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible.

Afin de poursuivre son action qui favorise la participation des personnes âgées au développement de leur communauté, le Ministère compte élaborer, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 et le diffuser au cours de l'année 2018-2019.

Le programme Québec ami des aînés (QADA) inscrit dans le plan d'action 2012-2017 de la politique VVE encourage notamment le partenariat, la concertation et la collaboration entre tous les acteurs du milieu pour la réalisation de projets qui ont des retombées directes et positives sur les personnes âgées. Il vise également à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Dans le cadre du volet Soutien aux actions communautaires de ce programme, des comités consultatifs régionaux sont formés. Composés d'acteurs régionaux, ils ont la responsabilité d'analyser les projets admissibles et de soumettre leurs recommandations au Ministère. Ils sont donc en mesure de sélectionner des projets de qualité qui répondent aux besoins des aînés de la région.

Le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) permet à des acteurs clés – élus et fonctionnaires municipaux, organismes communautaires, intervenants de la santé, et surtout personnes âgées – de développer une vision commune et ainsi d'élaborer et de concrétiser des politiques et des plans d'action pour adapter leur municipalité au vieillissement de la population.

## Réponse 2 :

- **Soutenir la conciliation famille–travail–études**

Constatant que la conciliation des exigences professionnelles avec celles de la vie familiale, auxquelles s'ajoutent parfois des obligations scolaires, pose un défi de taille, le Ministère reconnaît les besoins des travailleuses et des travailleurs qui assument des responsabilités familiales. Ainsi, le Ministère a intensifié ses efforts visant à faciliter cette conciliation et ainsi contribuer au développement de milieux de travail et d'environnements à l'écoute des besoins des parents et des personnes susceptibles d'avoir des besoins accrus en matière de conciliation famille–travail–études.

Afin de répondre à la priorité de la région de Lanaudière, le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) afin qu'ils offrent annuellement des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la CTFE des parents en appuyant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en proposant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants de Lanaudière par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets ainsi qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités de Lanaudière lorsqu'il y aura un appel de projets au cours des années 2018-2022.

## 11- Les priorités des Laurentides

Une priorité concerne le Ministère :

**Priorité 3 - Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables**

*Extrait du texte de la priorité :*

La forte croissance démographique des Laurentides au cours des dernières années et le changement dans la composition de sa population ont entraîné une sous-adéquation du financement entre les besoins des populations et les services publics déployés. La région recense notamment des déficits majeurs des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux. Bien que des ressources communautaires soient venues combler les manques de certains services, il ne s'agit pas d'une solution pérenne qui assurera un continuum de services équitables pour toutes et tous.

La région compte obtenir un financement gouvernemental équitable et la présence de services et d'infrastructures au bénéfice de sa population. Au niveau municipal, les intervenants des Laurentides jugent nécessaire de soutenir l'efficacité des services municipaux. Sur le plan social, la région désire inciter les citoyens à s'engager dans leur communauté, et ce, de façon à favoriser l'inclusion de tous. Étant donné que les acteurs en développement social n'ont pas tous la même capacité d'action, les intervenants régionaux comptent améliorer la complémentarité des interventions de ces acteurs.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région des Laurentides, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Soutenir la présence de services directs à la population des Laurentides;
- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance.

#### **Réponse 1 :**

- **Soutenir la présence de services directs à la population des Laurentides**

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes – organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres – afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la CTFE des parents en appuyant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en proposant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté. En 2017-2018, le Ministère soutient trois services de surveillance dans la région des Laurentides.

De plus, le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur PFM. Ce soutien, offert aux communautés des Laurentides, est financier et technique. Cette PFM devrait guider les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes destinées aux communautés des Laurentides. Le Ministère s'assurera d'informer les municipalités des Laurentides lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période 2018-2022.

#### **Réponse 2 :**

- **Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance**

À la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance des Laurentides, le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de services de garde, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents. En 2018, le Ministère mettra sur pied un comité consultatif autochtone dans le but d'effectuer le même exercice en ce qui concerne les différentes communautés autochtones du Québec. Les Laurentides comptent un CPE autochtone établi à Kanesatake.

Cet exercice sera répété dans les années à venir. Il s'appuiera notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par le comité consultatif à propos de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance des Laurentides, qui a la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

1. Au regard de la révision de l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance pour la région des Laurentides, le Ministère facilitera la réalisation de neuf projets en développement d'ici 2019.
2. De plus, deux appels de projets ciblés ont été lancés en 2018-2019 pour consolider l'offre de services de cette région. Les places devraient donc être offertes d'ici 2022.
3. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les années subséquentes 2019-2022 afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

## 12- Les priorités de Laval

Deux priorités concernent le Ministère :

**Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine**

*Extrait du texte de la priorité :*

Tout en accordant une place de premier plan à l'épanouissement des familles, Laval privilégie le bien-être de tous ses citoyens. La région connaît un taux de croissance parmi les plus élevés du Québec, notamment grâce à l'apport de l'immigration. Malgré cette croissance, on observe un exode des citoyens des tranches d'âge 20-29 ans et 50-69 ans.

Pour faire face à ces réalités, la région mise sur des projets visant à rendre les milieux de vie accessibles, salubres, inclusifs, abordables et sécuritaires tout en favorisant une mixité sociale. Les intervenants régionaux souhaitent lancer des démarches de revitalisation urbaine intégrée et des initiatives issues d'une approche territoriale intégrée. De plus, Laval aspire à offrir aux citoyens les conditions pour qu'ils soient physiquement et socialement actifs en bonifiant l'offre d'installations et de programmes culturels, sportifs, communautaires et de loisirs dans l'ensemble du territoire. L'accent serait également mis sur la promotion de l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activité et les secteurs résidentiels. Cela se réaliserait en déployant des moyens sécuritaires de déplacement utilitaire et récréatif et ainsi que par la promotion des modes de déplacement durables.

### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de Laval, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Poursuivre les orientations de la politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble (VVE);
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

#### Réponse 1 :

- **Poursuivre les orientations de la politique gouvernementale Vieillir et vivre ensemble (VVE)**

La politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE), lancée en 2012 par le gouvernement du Québec, a pour but d'adapter le Québec au vieillissement de la population, d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et de permettre à celles qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible. La politique VVE aborde les différentes facettes de la vie des aînés regroupées sous trois orientations, notamment la création d'environnements sains, sécuritaires et accueillants.

Les municipalités peuvent compter sur un outil et de l'accompagnement afin de développer des environnements adaptés au vieillissement de la population, où il fait bon vieillir : le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La démarche MADA actualise le concept du vieillissement actif prôné par l'Organisation mondiale de la santé. Vieillir en restant actif est un processus qui consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.

La Ville de Laval participe à la démarche MADA depuis 2010; elle a obtenu la reconnaissance MADA en 2014. Le Ministère entend renouveler son soutien à la Ville de Laval pour les années 2018-2019 et 2019-2020 afin de lui permettre de mettre à jour sa politique des aînés et son plan d'action afférent. Cette action s'inscrit dans une démarche plus large où le Ministère entend poursuivre ce soutien offert aux municipalités et MRC dans le cadre du prochain plan d'action 2018-2023 de la politique VVE, qu'il lancera au cours de l'année 2018-2019.

## Réponse 2 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère apportera son appui à des projets dans la région jusqu'en 2022. Certaines de ces initiatives permettront, le cas échéant, de favoriser la création et le maintien de milieux de vie bienveillants et sécuritaires à Laval.

## Priorité 2 - Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

### Extrait du texte de la priorité :

La région est confrontée à plusieurs défis aux niveaux social et économique. Par exemple, plus du quart des enfants de la maternelle serait vulnérable dans au moins un domaine de développement. L'insécurité alimentaire modérée ou grave toucherait également plusieurs jeunes de 12 ans et plus. Le taux de travailleurs chez les nouveaux arrivants (0-5 ans) est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population.

La région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. La région entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique. Le soutien à l'action communautaire et aux initiatives en économie sociale est également privilégié.

## Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de Laval, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale sur les enjeux sociaux;
- Favoriser la réussite éducative;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

## Réponse 1 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale sur les enjeux sociaux  
Comité de soutien aux initiatives lavalloises**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du Comité de soutien aux initiatives lavalloises qui est un sous-comité du Comité intersectoriel sur le développement global des jeunes enfants et sur l'adoption des saines habitudes de vie. Ce comité, avec les partenaires du milieu et concernant la clientèle des moins de 12 ans, propose des pistes de réflexion et d'action entourant le développement global des jeunes enfants.

## Réponse 2 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également le soutien-conseil aux services de garde lavallois afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à la région de Laval, propose plusieurs mesures structurantes

qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

### Réponse 3 :

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de Laval en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de Laval seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Par ailleurs, à la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. Le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice s'appuie notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, qui ont la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

1. Au regard de la révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour la région de Laval, le Ministère facilitera la réalisation de cinq projets en développement d'ici 2019.
2. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif concernant l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les années subséquentes afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

Finalement, toujours afin de consolider le tissu social en facilitant l'accès aux services de garde, les conditions de financement des infrastructures des CPE seront assouplies. Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région de Laval, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) de Laval et d'une recommandation du Ministère.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places peuvent également être exemptés totalement s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

#### Réponse 4 :

- **Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité**

Les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ont été développées par le Ministère afin d'accompagner les personnes âgées en situation de pauvreté ou à risque de fragilisation et de les orienter vers les ressources pertinentes de leur communauté. Des travailleurs de milieu sont à l'œuvre pour repérer ces personnes âgées sur le territoire couvert. Ces initiatives contribuent à briser l'isolement des personnes âgées, en plus de favoriser leur autonomie ainsi que leur maintien dans leur milieu. Dans la région de Laval, six ITMAV sont actuellement soutenues par le Ministère.

Le Ministère poursuivra ses efforts en ce sens; il aura augmenté de 15 % le nombre d'ITMAV soutenues au 31 mars 2022. Cette action contribuera à soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être en leur redonnant accès aux ressources et aux services offerts dans la région.

### 13- Les priorités de la Mauricie

Deux priorités concernent le Ministère :

**Priorité 2 - Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés**

*Extrait du texte de la priorité :*

La desserte Internet et l'accès à la téléphonie cellulaire sont de qualité inégale ou déficiente sur plusieurs portions du territoire de la région. On remarque également que le vieillissement de la population entraîne des problèmes quant à la mobilité et à l'accès aux services de proximité dans les petites collectivités. Ces facteurs rendent difficile l'attraction de nouveaux résidents. Des initiatives pour limiter l'exode devront être proposées.

Pour ce faire, la région favorisera la participation citoyenne et la prise en charge du milieu par le milieu. Également, il est souhaité de faciliter l'accès à des services de proximité diversifiés et durables, de maintenir et améliorer les services de transport actif, collectif et alternatif de même que de favoriser l'accès à des services de télécommunication efficaces sur l'ensemble du territoire.

#### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Mauricie, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Conclure une entente en matière de services de garde à l'enfance avec la nation atikamekw.

#### Réponse 1 :

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur PFM. Ce soutien, offert aux communautés de la Mauricie, est financier et technique. La PFM devrait guider le conseil municipal dans ses décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes qui contribuent au développement de communautés dynamiques et en santé. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information auprès des municipalités de la Mauricie lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période de 2018-2022.

De plus le Ministère entend également poursuivre le financement des organismes communautaires Famille (OCF), organismes communautaires autonomes qui contribuent au développement social par l'offre de services de proximité. Leur mission consiste à offrir, au sein de la communauté dans laquelle ils sont engagés, des activités de prévention et de promotion, des services d'aide et de soutien continu à tous les parents, et ce, en couvrant l'ensemble des étapes de vie, de la grossesse à l'âge adulte des enfants.

#### Réponse 2 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale qui favorisent le développement de communautés dynamiques et en santé**  
**Table intersectorielle des saines habitudes de vie (TIR-SHV)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la TIR-SHV de la Mauricie, un lieu de concertation réunissant plusieurs acteurs régionaux et locaux qui ont à cœur les saines habitudes de vie et qui exercent une influence sur les changements en matière d'environnements favorables. En maintenant une préoccupation pour le développement de communautés dynamiques et en santé, la TIR-SHV de la Mauricie inclut dans son mandat, entre autres, le transport actif.

#### Réponse 3 :

- **Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance**

Les services de garde constituent un service de proximité, pris en charge par le milieu, qui a le pouvoir de dynamiser le développement d'une communauté. À la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de la Mauricie, le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice s'appuie notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par les comités consultatifs régionaux qui ont la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

1. Au regard de la révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour la région de la Mauricie, le Ministère facilitera la réalisation de six projets en développement, et ce, d'ici 2019.
2. Un appel de projets ciblé a été lancé en 2018-2019 pour consolider l'offre de services dans cette région. Les places devraient donc être offertes d'ici 2022.
3. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance au cours des années subséquentes afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

#### Réponse 4 :

- **Conclure une entente en matière de services de garde à l'enfance avec la nation atikamekw**

La Mauricie compte deux établissements de CPE pour la nation atikamekw. Le ministère de la Famille signera en 2018 une entente en matière de services de garde à l'enfance avec le Conseil de la nation atikamekw (CNA). Cette entente favorisera la prise en charge du milieu par le milieu, puisque le mandat du CNA envers ces services de garde sera d'assurer une partie de leur gestion.

### Priorité 3 – Réduire les inégalités sociales

#### *Extrait du texte de la priorité :*

Afin de réduire ces inégalités, les intervenants régionaux souhaitent assurer un accès équitable aux services répondant aux besoins de base. Des appuis sont également nécessaires pour favoriser l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Mauricie, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale liées à l'inclusion sociale;
- Offrir des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous;
- Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

#### Réponse 1 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale liées à l'inclusion sociale**  
**Regroupement intersectoriel régional pour l'enfance (R.I.R.E.) Mauricie–Centre-du-Québec**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du R.I.R.E. Mauricie–Centre-du-Québec, un lieu de concertation qui a comme objectif de mobiliser l'ensemble des partenaires de la région par le développement global et optimal des tout-petits (0-5 ans). Le R.I.R.E. vise aussi à susciter la concertation intersectorielle afin

de favoriser l'échange de connaissances et d'agir en cohérence dans la mise en œuvre d'actions préventives et éducatives pour améliorer les environnements où les enfants grandissent, vivent et apprennent, et ce, en portant une attention particulière à ceux issus de milieux défavorisés.

#### **Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre du Québec**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre-du-Québec, dont le mandat est de faciliter l'action concertée des partenaires en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en services de garde des enfants handicapés.

#### **Réponse 2 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de la Mauricie en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de la Mauricie seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Finalement, toujours afin d'offrir un accès équitable aux services en facilitant l'accès aux services de garde, les conditions de financement des infrastructures des CPE seront assouplies. Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région de la Mauricie, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) de la Mauricie et d'une recommandation du Ministère.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

#### **Réponse 3 :**

- **Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité**

Les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ont été développées par le Ministère afin d'accompagner les personnes âgées en situation de pauvreté ou à risque de fragilisation et de les orienter vers les ressources pertinentes de leur communauté. Des travailleurs de milieu sont à l'œuvre pour repérer ces personnes âgées sur le territoire couvert. Ces initiatives favorisent ainsi l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. Dans la région de la Mauricie, six ITMAV sont actuellement soutenues par le Ministère.

Le Ministère poursuivra ses efforts en ce sens; il aura augmenté de 15 % le nombre d'ITMAV soutenues au 31 mars 2022.

## 14- Les priorités de la Montérégie

Deux priorités concernent le Ministère :

### Priorité 4 – Miser sur une main-d’œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

*Extrait du texte de la priorité :*

Selon les prévisions d’Emploi-Québec, 135 000 emplois seraient disponibles en Montérégie, d’ici 2019, les trois quarts visant à remplacer des départs à la retraite. Bon nombre de ces emplois nécessiteront une main-d’œuvre qualifiée possédant un diplôme d’études collégiales ou universitaires. Or, toute proportion gardée, la région montérégienne compte moins de diplômés universitaires que l’ensemble du Québec. La Montérégie désire donc mettre en place des mesures visant à augmenter l’attractivité de la main-d’œuvre et à favoriser sa rétention.

#### Réponse du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Montérégie, le ministère de la Famille entend suivre un axe d’intervention :

- Favoriser la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail.

#### Réponse 1 :

- **Favoriser la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail**  
Reconnaissant l’importance de la participation de la main-d’œuvre expérimentée au marché du travail, mais aussi le fait que les besoins et attentes de ces personnes peuvent différer de ceux des autres travailleurs, le Ministère souhaite que les organisations puissent se doter de pratiques adaptées à cette main-d’œuvre. Pour ce faire, le Ministère compte, avant le 31 mars 2019, diffuser un guide de bonnes pratiques pour favoriser l’embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés ainsi que des outils de sensibilisation.

### Priorité 5 - Offrir à toutes les personnes les conditions d’obtention d’une meilleure qualité de vie

*Extrait du texte de la priorité :*

Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d’autres où la concentration de la population est moins élevée. Cette situation fait en sorte que les services à la population varient d’un milieu à l’autre. Il en est de même pour l’offre de logements et de loisirs. Malgré le fait qu’un bon nombre de municipalités présentent un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle. Les élus de la Montérégie s’attendent à disposer des outils nécessaires pour donner un accès équitable aux services à la population.

Un autre enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l’adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population. Un appui financier à des projets concrets est ainsi projeté.

#### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de la Montérégie, le ministère de la Famille entend suivre six axes d’intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d’environnements favorables aux familles;
- Encourager l’accès à des services de garde de qualité;
- Favoriser la réussite éducative;
- Assurer un milieu de vie inclusif propice au développement, à l’apprentissage et à la réussite;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d’actes d’intimidation.

#### Réponse 1 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**  
**Comité régional Colibri**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du comité régional Colibri. Ce comité mobilise les instances de concertation régionale pertinentes dans une perspective de promotion-prévention afin de favoriser le développement global et optimal des tout-petits, et ce, de la conception jusqu’à l’âge de 5 ans, d’assurer du soutien à leurs parents et de bonifier les conditions dans lesquelles vivent les familles.

### **Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie, dont le mandat est de faciliter l'action concertée des partenaires en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en services de garde des enfants handicapés.

### **Table intersectorielle des saines habitudes de vie (TIR-SHV)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux de la TIR-SHV de la Montérégie, qui est un lieu de concertation réunissant plusieurs acteurs régionaux et locaux qui ont à cœur les saines habitudes de vie et qui ont une influence sur les changements en matière d'environnements favorables à la qualité de vie. La TIR-SHV de la Montérégie inclut d'ailleurs dans son mandat le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans.

#### **Réponse 2 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur PFM. Ce soutien, offert aux communautés de la Montérégie, est financier et technique. Cette PFM devrait guider le conseil municipal dans ses décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information aux municipalités de la Montérégie lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période de 2018-2022.

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

#### **Réponse 3 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de la Montérégie en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de la Montérégie seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Finalement, toujours afin d'offrir un accès équitable aux services en facilitant l'accès aux services de garde, les conditions de financement des infrastructures des CPE seront assouplies. Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région de la Montérégie, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) de la Montérégie et d'une recommandation du Ministère.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI.

#### Réponse 4 :

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité qui favorisent la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie.

Sur le plan financier, le Gouvernement du Québec a annoncé plusieurs mesures visant à soutenir les services de garde éducatifs à l'enfance dans le développement des enfants en vue de leur réussite éducative, y compris pour le CPE établi dans la communauté autochtone de Kahnawake.

Ainsi, dans le cadre de sa Politique de la réussite éducative annoncée en juin 2017, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment pour la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices et pour le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à la Montérégie, propose plusieurs mesures structurantes pour soutenir les jeunes de la Montérégie dans leur développement. Elles poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

#### Réponse 5 :

- **Assurer un milieu de vie inclusif propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite**

Le Ministère lancera un appel de projets d'aménagement ou de réaménagement des aires de jeux extérieures des centres de la petite enfance (CPE) financés par la subvention pour les projets d'investissement en infrastructure (SPII). Cette mesure aidera les CPE à investir dans les aires de jeux extérieures. Ces investissements permettront aux enfants de bénéficier de terrains de jeu rafraîchis et modernes pour l'activité physique, la socialisation et l'apprentissage, ce qui favorisera leur développement global, leur apprentissage de saines habitudes de vie et une transition réussie vers l'école.

Les dépenses visées sont celles définies par le Programme de financement des infrastructures (PFI) à titre de dépenses admissibles pour les jeux extérieurs, soit les équipements de jeux fabriqués et leur installation, les jeux mobiles, les matériaux absorbants dans les zones de protection ainsi que les matériaux antidérapants et le drainage.

Ainsi, les mesures prévues par le Ministère contribueront, entre autres, à favoriser les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie et à promouvoir le développement du plein potentiel des jeunes de la Montérégie.

#### Réponse 6 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère soutiendra des projets régionaux à cet effet jusqu'en 2022. Certains projets permettront, le cas échéant, de favoriser la création et le maintien de milieux de vie bienveillants et sécuritaires en Montérégie.

## 15- Les priorités de Montréal

Deux priorités concernent le Ministère :

### **Priorité 1 – Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole**

*Extrait du texte de la priorité :*

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend ainsi à ce que le gouvernement prévoie l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la Ville de Montréal, le ministère de la Famille entend suivre trois axes d'intervention :

- Établir un processus d'intervention concerté, découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance, adapté à la réalité montréalaise;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale.

#### **Réponse 1 :**

- **Établissement d'un processus d'intervention concerté, découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance, adapté à la réalité montréalaise**

Lors des travaux sur le projet de loi n°115, Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation a entendu la Ville de Montréal parmi les organismes présents aux consultations particulières et aux auditions publiques. La Ville de Montréal avait alors recommandé que l'entente-cadre pour lutter contre la maltraitance prévue au projet de loi tienne compte de la réalité montréalaise. Alors, comme le prévoit cette loi adoptée en mai 2017, le Ministère considérera les différentes réalités régionales, dont le statut particulier de la métropole, lors du déploiement des processus d'intervention concertés découlant de cette entente-cadre nationale.

Ainsi, dans la région de Montréal, le processus d'intervention concerté qui sera mis en application par le Ministère et les partenaires de l'entente tiendra compte de l'expertise développée en la matière dans la région, notamment par le Service de police de la Ville de Montréal. Le Ministère prévoit appliquer ce processus dans la région de Montréal avant le 31 mars 2019.

#### **Réponse 2 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de Montréal en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de Montréal seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et ils auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Finalement, toujours afin d'offrir un accès équitable aux services en facilitant l'accès aux services de garde, les conditions de financement des infrastructures des CPE seront assouplies. Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la Ville de Montréal, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, sous réserve d'une recommandation favorable des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) de Montréal et d'une recommandation du Ministère. La Ville de Montréal a d'ailleurs deux comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO), un pour l'ouest et un pour l'est, afin de prendre en considération les particularités de la région et ainsi appliquer l'entente-cadre à Montréal.

De plus, les projets qui seront implantés dans un territoire en déficit de places peuvent également être exemptés totalement de la contribution financière s'ils sont situés dans des quartiers défavorisés, sous réserve du respect des conditions mentionnées aux règles administratives du PFI

### Réponse 3 :

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**

- **Horizon 0-5, l'instance de concertation régionale en petite enfance de l'île de Montréal**

- Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux d'Horizon 0-5, dont la mission est de contribuer au mieux-être et à la réussite éducative des enfants montréalais âgés de 0 à 5 ans par le renforcement de la capacité d'agir ensemble sur le plan régional, en cohérence avec les communautés locales. Deux chantiers concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit le chantier Familles isolées (comment joindre les familles isolées du territoire) et le chantier Transition qui vise à soutenir les acteurs montréalais afin qu'à terme le parent et son enfant soient accueillis à l'école. Tenant compte de l'entente-cadre avec la Ville de Montréal, Concertation Montréal est engagé dans cette concertation et soutient la démarche.

- **Participation du Ministère aux travaux de la Conférence administrative régionale de Montréal (CAR – Montréal)**

- Le Ministère s'assurera d'une représentation et participera activement aux rencontres de la CAR-Montréal. Ces rencontres régulières (4 à 5 rencontres par année) permettent au Ministère de sensibiliser la Ville de Montréal à des enjeux en matière de services de garde. Rappelons que la CAR a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes ou entreprises du gouvernement et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT). La Direction régionale de Montréal s'adresse maintenant directement au MAMOT afin d'être dirigée vers le bon interlocuteur à la Ville de Montréal pour les échanges sur des dossiers particuliers.

- **Comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO)**

- Le Ministère réserve une place à la Ville de Montréal au CCO qui, notamment, conseille le ministre dans le cas de toute demande de permis ou d'augmentation de capacité ainsi que de l'appréciation des critères de faisabilité, de pertinence et de qualité des projets.

### **Priorité 5 - Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements sociaux qui répondent aux besoins de la métropole**

#### *Extrait du texte de la priorité :*

La région de Montréal se caractérise par une grande diversité sociale, ce qui fait sa force et sa richesse. La région fait néanmoins face à des défis majeurs avec un nombre important de personnes vulnérables et un taux de familles à faible revenu qui demeure parmi les plus élevés au Québec. Plus de 400 000 personnes ont un faible revenu, soit près de 20 % de la population de la région de Montréal.

Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse des aînés, de personnes en situation d'itinérance ou de familles monoparentales. Elle s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état de logements sociaux abordables soient garantis. Les initiatives en habitation et logement social favorisent le maintien des familles à Montréal en améliorant l'offre aux citoyens. La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit partenaire avec elle dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation. Les efforts de la métropole en matière de mobilité visent aussi

à assurer une meilleure qualité de vie aux familles montréalaises, notamment en permettant l'accès aux ressources urbaines et aux pôles d'emplois.

Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. Elle souhaite en outre protéger les personnes sans statut légal. La métropole compte aussi entreprendre des initiatives favorisant la sécurité alimentaire.

La région de Montréal se caractérise par une grande diversité sociale qui en fait sa force et sa richesse collective. La région fait néanmoins face à des défis majeurs avec un nombre important de personnes vulnérables et un taux de familles à faible revenu qui demeure parmi les plus élevés au Québec.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la Ville de Montréal, le ministère de la Famille entend suivre cinq axes d'intervention :

- Favoriser la réussite éducative;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Soutenir les personnes aînées en situation de vulnérabilité;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale.

#### **Réponse 1 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité qui favorisent la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie.

Sur le plan financier, le Gouvernement du Québec a annoncé plusieurs mesures visant à soutenir les services de garde éducatifs à l'enfance dans le développement des enfants en vue de leur réussite éducative.

Ainsi, dans le cadre de sa Politique de la réussite éducative annoncée en juin 2017, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment pour la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices et pour le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Dans le cadre de cette stratégie, plusieurs mesures ont été mises en avant pour favoriser la transition de l'enfant vers l'école, pour réaliser des projets visant l'amélioration de la qualité éducative, pour encourager la lecture et pour bonifier davantage la mesure exceptionnelle de soutien pour les enfants handicapés qui ont d'importants besoins.

#### **Réponse 2 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Afin de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal, le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) afin qu'ils offrent annuellement des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la CTFE des parents en appuyant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en dispensant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté.

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles, en particulier les

familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille est responsable de la coordination et de la mise en œuvre du PAM 2017-2022. Le Ministère poursuit son soutien au réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance envers les personnes âgées dans les régions du Québec, dont celle-ci.

Ainsi, le soutien du Ministère au développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles contribue au maintien, à l'amélioration et au développement d'une offre de services qui permet de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

### Réponse 3 :

- **Soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité**

Les Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ont été développées par le Ministère afin d'accompagner les personnes âgées en situation de pauvreté ou à risque de fragilisation et de les orienter vers les ressources pertinentes de leur communauté. Des travailleurs de milieu sont à l'œuvre pour repérer ces personnes âgées sur le territoire couvert. Ces initiatives contribuent à briser l'isolement des personnes âgées en plus de favoriser leur autonomie ainsi que leur maintien dans leur milieu. Dans la région de Montréal, 29 ITMAV sont actuellement soutenues par le Ministère.

Le Ministère poursuivra ses efforts en ce sens; il aura augmenté de 15 % le nombre d'ITMAV soutenues au 31 mars 2022. Cette action contribuera à soutenir les personnes vulnérables ou à risque de l'être en leur redonnant accès aux ressources et aux services offerts dans la région.

### Réponse 4 :

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère soutiendra des projets dans la région jusqu'en 2022. Ces mesures, qui permettront d'accentuer la lutte contre la discrimination, contribueront donc au renforcement de la ville de Montréal comme société inclusive.

### Réponse 5 :

- **Participation du Ministère aux travaux d'instances de concertation régionale**

**Horizon 0-5, l'instance de concertation régionale en petite enfance de l'île de Montréal**

La mission de cet organisme est de contribuer au mieux-être et à la réussite éducative des enfants montréalais de 0 à 5 ans par le renforcement de la capacité d'agir ensemble sur le plan régional, en cohérence avec les communautés locales. Deux chantiers concernent cette priorité, soit le chantier Familles isolées (comment joindre les familles isolées du territoire) et le chantier Transition qui vise à soutenir les acteurs montréalais afin qu'à terme le parent et son enfant soient accueillis à l'école.

## 16- Les priorités du Nord-du-Québec

Une priorité concerne le Ministère :

**Priorité 6 - Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire**

### *Extrait de la priorité*

La région administrative du Nord-du-Québec est caractérisée par son éloignement des grands centres du Québec. Elle se distingue également par la cohabitation de trois groupes culturels distincts conférant à la région une réalité socioculturelle unique.

Une tendance lourde est constatée dans la dynamique démographique de ces trois groupes, qui est fortement contrastée. Ainsi, la démographie est en hausse en Eeyou Istchee et au Nunavik, tandis que la population de la Jamésie continue de décroître. La région doit également composer avec le phénomène du fly-in/fly-out qui a comme conséquence qu'une proportion non négligeable des travailleurs d'Eeyou Istchee Baie-James n'y résident pas. Ces caractéristiques, couplées au fait que le Nord-du-Québec est la seule région administrative où les notions d'occupation et de vitalité du territoire sont directement liées à des enjeux de gouvernance, justifient la reconnaissance d'un statut particulier pour la Jamésie et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser le maintien et l'accroissement de sa population.

Souvent, les politiques et les mesures gouvernementales ne semblent pas considérer le caractère singulier de la Jamésie. Conséquemment, elles ne s'appliquent pas toujours de façon optimale et ne répondent pas efficacement aux besoins des milieux. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour favoriser l'instauration d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

### **Réponse du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par le Nord-du-Québec, le ministère de la Famille entend suivre un axe d'intervention :

- Participer à la concertation régionale avec les acteurs du milieu afin de favoriser une meilleure adaptation à la réalité du Nord-du-Québec

### **Réponse :**

- **Participer à la concertation régionale avec les acteurs du milieu afin de favoriser une meilleure adaptation à la réalité du Nord-du-Québec**

Le Ministère participera activement aux travaux qui visent à relever les particularités du Nord-du-Québec afin de proposer des recommandations pour adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.

Déjà, plusieurs actions gouvernementales sont adaptées à la réalité du Nord-du-Québec. Par exemple, l'ensemble des objectifs de la Stratégie 0-8 ans permet de prendre en considération la réalité des Autochtones. En effet, le gouvernement souhaite permettre aux Premières Nations et aux Inuits de proposer, pour chacun des objectifs de la stratégie, des mesures qui répondent aux besoins de leurs enfants. Elles seront intégrées au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits. À cette fin, un mandat a été confié à la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones, pour proposer des actions au Ministère et au MEES concernant le développement des enfants autochtones et leur réussite éducative. Aux fins de ce mandat, la Table s'adjoindra des représentants des organismes autochtones pour la petite enfance.

Le Ministère est signataire d'une entente sur les services à l'enfance avec le Gouvernement de la nation crie, établie en Eeyou Istchee, et il participe, pour le volet des services à l'enfance, à l'entente de financement global Sivunirmut pour la nation inuite. Ces ententes prennent en considération la question de la gouvernance des territoires d'Eeyou Istchee et du Nunavik dans lesquels sont respectivement établies les nations crie et inuite, puisqu'elles confient aux administrations respectives de ces territoires des enveloppes budgétaires afin d'assurer le soutien des services à l'enfance. L'entente avec la nation crie viendra à échéance le 31 mars 2019 et les négociations débuteront en 2018 en vue de son renouvellement.

Dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, le Ministère peut également compter sur l'expertise d'un coordonnateur national spécialisé en matière de maltraitance envers les aînés qui exercera son mandat auprès des Premières Nations. Trois coordonnateurs régionaux, responsables des Terres-Cries-de-la-Baie-James, du Nunavik et du Nord-du-Québec, sont aussi déployés sur le territoire de la région.

Le Ministère conclut également des ententes avec les trois administrations régionales du Nord-du-Québec concernant le soutien à des projets issus des communautés, qui visent l'amélioration des conditions de vie des aînés.

## 17-Les priorités de l'Outaouais

Deux priorités concernent le Ministère :

### **Priorité 1 - Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale**

*Extrait du texte de la priorité :*

L'Outaouais est une région de contrastes : alors que les MRC rurales font face au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes, les MRC en milieu urbain et périurbain connaissent une croissance importante et constante de la population. Pour l'ensemble de la région, ces situations soulèvent un enjeu d'accès à des services et des infrastructures de proximité, et soulignent l'importance d'assurer le développement rural en complémentarité avec la zone urbaine de l'Outaouais.

Étant l'une des régions comptant les plus fortes proportions d'immigrants au Québec, l'Outaouais est aussi caractérisé par une grande diversité culturelle qui inclut la présence autochtone. Dans ce contexte, l'émergence d'une identité régionale forte et le renforcement du sentiment d'appartenance envers la région représentent un défi qu'il convient de surmonter afin d'assurer la pérennité et la vitalité des milieux.

Les intervenants régionaux entendent donc appuyer la revitalisation des centres villageois et favoriser le maintien des services de proximité. Des actions visant à soutenir les initiatives d'attraction et de rétention de population seront aussi menées.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Outaouais, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Favoriser la réussite éducative;
- Assurer le développement et le maintien d'une offre de services qui favorise l'épanouissement des familles et le développement des enfants dans leur milieu de vie.

#### **Réponse 1 :**

##### **• Assurer la pérennité et l'accessibilité des services de garde éducatifs à l'enfance**

À la lumière de l'information disponible, notamment grâce au guichet unique La Place 0-5 et à des prévisions de naissances, on constate que différents territoires sont en déficit de places, en équilibre ou en surplus. En collaboration avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de l'Outaouais, le Ministère a mené un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, visant ainsi une meilleure adéquation, sur le plan territorial, entre le nombre de places offertes en services de garde éducatifs à l'enfance régis et les besoins des parents.

Cet exercice sera répété dans les années à venir. Il s'appuiera notamment sur l'expertise et la connaissance du terrain acquises par le comité consultatif concernant l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de l'Outaouais, qui a la responsabilité de conseiller le Ministère en matière de gestion de l'offre de services de garde subventionnés.

Ainsi, le Ministère assurera le développement et le maintien d'une offre de services diversifiée et de qualité par la réalisation de ces actions :

1. Au regard de la révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour la région de l'Outaouais, le Ministère facilitera la réalisation de trois projets en développement, et ce, d'ici 2019.
2. Trois appels de projets ciblés ont été lancés en 2018-2019 pour consolider l'offre de services de cette région. Les places devraient donc être offertes d'ici 2022.

3. Le Ministère poursuivra les travaux avec le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance pour les années subséquentes 2019-2022 afin de s'assurer de répondre aux besoins de la région.

Ces mesures contribueront donc à favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains de l'Outaouais.

#### Réponse 2 :

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants de l'Outaouais, y compris ceux de la communauté algonquine de Maniwaki, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles afin de permettre aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants de l'Outaouais seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

#### Réponse 3 :

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire, des mesures de soutien financier (p. ex. allocation pour soutenir la qualité) et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également le soutien-conseil aux services de garde de l'Outaouais afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable à l'Outaouais, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

#### Réponse 4 :

- **Assurer le développement et le maintien d'une offre de services qui favorise l'épanouissement des familles et le développement des enfants dans leur milieu de vie**

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les Outaouaisiens, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour favoriser leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un

moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Le Ministère entend également soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la conciliation famille-travail-études (CTFE) des parents en appuyant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale en proposant à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté. En 2017-2018, le Ministère soutient un service de surveillance en Outaouais.

Finalement, le Ministère appuiera la CFTE pendant les longs congés scolaires des enfants de l'Outaouais par son programme de soutien à des projets de garde pendant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets ainsi qu'à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités de l'Outaouais lorsqu'il y aura un appel de projets durant les années 2018-2022.

Ainsi, le soutien du Ministère au développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles contribue au maintien, à l'amélioration et au développement d'une offre de services de proximité. Ces mesures permettent effectivement de soutenir les jeunes dans leur développement, ainsi que leurs parents, ce qui permet, entre autres, d'appuyer la revitalisation des communautés de l'Outaouais.

## **Priorité 11 - Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée**

*Extrait du texte de la priorité :*

L'Outaouais présente l'un des taux de décrochage les plus élevés (près de 26 %, soit le deuxième taux le plus élevé au Québec). Or, l'éducation est un élément de base pour assurer la formation et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. De plus, un nombre important de jeunes quittent chaque année l'Outaouais afin de poursuivre des études supérieures, principalement en Ontario et ailleurs au Québec.

Il importe donc de mettre en place des conditions favorisant la persévérance et la réussite scolaires, de même que la rétention des jeunes étudiants de niveau postsecondaire en Outaouais. Afin d'encourager la vitalité économique de la région, l'offre de formation doit aussi tenir compte des besoins des entreprises présentes dans les différentes parties du territoire.

### **Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée**

Afin de répondre à la priorité formulée par la région de l'Outaouais, le ministère de la Famille entend suivre deux axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

#### **Réponse 1 :**

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionales**  
**Chantier 0-5**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du Chantier 0-5 ans issu de la Table éducation Outaouais (TEO), car il a entre autres comme préoccupations la persévérance et la réussite scolaires. Cette instance régionale s'appuie sur des données probantes afin d'alimenter la TEO relativement aux enjeux actuels en matière de réussite éducative, de formuler des recommandations et de promouvoir les pratiques gagnantes. Le Chantier 0-5 ans propose aussi des stratégies d'intervention et des pistes d'action concernant les différents enjeux, il exerce un rôle de chef de file dans la mise en œuvre des interventions retenues et en fait l'évaluation.

#### **Réponse 2 :**

- **Soutenir les personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation**

Depuis 2014, le Gouvernement a annoncé son intention de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Dans ce contexte, il a créé un programme de soutien financier à des projets qui visent à prévenir et à contrer l'intimidation. Ce programme d'aide financière appuie des projets qui peuvent contribuer, de diverses manières, à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer le soutien aux personnes victimes, aux témoins, aux proches et aux auteurs d'actes d'intimidation. Le Ministère soutiendra des projets de cette nature dans la région jusqu'en 2022. Certains projets permettront, le cas échéant, d'encourager la réussite scolaire en Outaouais.

## 18-Les priorités du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Une priorité concerne le Ministère :

**Priorité 11 - Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social**

*Extrait du texte de la priorité :*

La région connaît un vieillissement rapide de sa population. Le nombre d'aînés (65 ans et plus) augmentera rapidement d'ici les dix prochaines années. Dans une perspective d'occupation dynamique du territoire, l'établissement durable des immigrants constitue une réponse aux perspectives démographiques de la région. Quant à la communauté innue de Mashteuiatsh, celle-ci vit une situation inverse avec une croissance démographique importante.

L'importance d'agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la qualité de vie et à la santé permettra au milieu de vie des communautés d'avoir un impact sur la santé de leur population. L'insécurité alimentaire continue de progresser et touche autant les personnes seules que les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent. L'amélioration de l'accès à des aliments frais, minimalement transformés et locaux, tout en ayant une préoccupation particulière pour les clientèles vulnérables, permettra d'agir de façon durable sur la qualité de vie de la population. La formation est également un facteur clé du développement des communautés. La région vise donc à soutenir des initiatives en ce sens.

### Réponses du ministère de la Famille à la priorité formulée

Afin de répondre à la priorité formulée par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le ministère de la Famille entend suivre quatre axes d'intervention :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles;
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité;
- Favoriser la réussite éducative.

#### Réponse : 1

- **Participation du Ministère aux travaux des instances de concertation régionale**  
**Comité régional pour le développement des jeunes enfants**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du Comité régional pour le développement des jeunes enfants. Ce comité s'assure de contribuer à la mobilisation et à l'engagement de la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean en faveur du développement global des jeunes enfants. De plus, les partenaires travaillent à renforcer la cohérence, la complémentarité, la coordination et la continuité des actions et des services qui favorisent le développement optimal des tout-petits. Parmi ses actions, le comité est entre autres responsable de la diffusion des résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) et de la mobilisation qui s'ensuit.

#### **Comité régional En mouvement Saguenay–Lac-Saint-Jean (TIR-SHV)**

Le Ministère maintiendra sa participation aux travaux du comité régional En mouvement Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie au Saguenay–Lac-Saint-Jean est un outil de mobilisation qui réunit plusieurs acteurs régionaux qui ont à cœur les saines habitudes de vie et qui ont une influence sur les changements en matière d'environnements favorables à la qualité de vie. Elle agit comme un facilitateur régional dans la mise en œuvre d'actions qui visent le développement d'environnements

favorables aux SHV, l'accès à un mode de vie physiquement actif et à une saine alimentation ainsi que la valorisation du transport actif et collectif.

Le Ministère poursuivra d'ailleurs sa participation aux travaux du comité portant sur le développement moteur, qui découle de cette TIR-SHV. Ce comité de travail a la responsabilité de l'atteinte d'objectifs précis du plan d'action régional, associés au développement moteur.

#### **Réponse 2 :**

- **Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles**

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur PFM. Ce soutien, offert aux communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, est financier et technique. La PFM devrait guider le conseil municipal dans ses décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles et lui permettre d'offrir une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins. Le réflexe « Penser famille - Agir famille » constitue le fil conducteur pour l'élaboration de mesures concrètes, lesquelles sont consignées dans un plan d'action le plus souvent triennal qui contribue au développement des communautés, entre autres par l'inclusion sociale et la participation citoyenne. Le Ministère s'assurera de diffuser l'information aux municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean lorsqu'il y aura un appel de projets au cours de la période de 2018-2022.

Le Ministère entend soutenir financièrement différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de halte-garderie communautaires) afin qu'ils puissent joindre les familles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en particulier les familles immigrantes ou de milieux défavorisés, pour appuyer leur participation aux activités et aux services de soutien et d'accompagnement offerts par ces organismes.

Plus précisément, le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à répondre à des besoins de garde temporaire des parents pour leur permettre, notamment, d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités de formation (francisation) ou d'intégration sociale ou professionnelle offertes par ces organismes communautaires.

Le Ministère entend également soutenir financièrement différents organismes (organismes communautaires, établissements scolaires, municipalités et autres) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire et qui, en raison de leurs déficiences, incapacités et situation de handicap, ne peuvent demeurer seuls à la maison.

Plus précisément, le programme de soutien aux services de surveillance vise à faciliter la CTFE des parents en appuyant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale, car ils proposent à des élèves handicapés des services qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté. En 2017-2018, le Ministère soutient quatre services de surveillance dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Finalement, le Ministère appuiera la CTFE pendant les longs congés scolaires par son programme de soutien à des projets de garde durant ces périodes de congé. Ce programme vise à appuyer de nouveaux projets et à bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale. Le Ministère informera les organismes et municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean lorsqu'il y aura un appel de projets durant les années 2018-2022.

#### **Réponse 3 :**

- **Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour tous**

Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants du Saguenay–Lac-Saint-Jean en permettant aux plus défavorisés d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité, le Ministère élargira l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles.

Cette mesure d'inclusion sociale consistera à augmenter de 2 ½ à 5 le nombre de jours par semaine pour lesquels les parents admissibles, issus de milieux défavorisés, seront exemptés du paiement de la contribution de base. Ainsi, tous les enfants du Saguenay–Lac-Saint-Jean seront encore mieux outillés pour leur transition vers l'école et auront toutes les chances de développer leur plein potentiel.

De plus, le financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance est bonifié afin de payer les sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale.

Le Programme de financement des infrastructures (PFI) fournit quant à lui aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation qui nécessitent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Pour les projets de création de places, le CPE doit contribuer au financement à raison de 50 % du coût total admissible du projet.

Afin de réduire les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la contribution financière obligatoire des CPE passera de 50 % à 25 % du coût admissible pour ceux qui sont prévus dans un territoire en déficit de places, et sous réserve d'une recommandation favorable du comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'une recommandation du Ministère.

En 2018, le Ministère mettra sur pied un comité consultatif autochtone qui aura notamment le mandat de conseiller le ministre sur les besoins et les priorités associés à la répartition de nouvelles places subventionnées en services de garde pour les communautés autochtones.

#### **Réponse 4 :**

- **Favoriser la réussite éducative**

Convaincu de l'effet positif de la fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sur le développement des enfants, le Ministère met en application un ensemble de mesures pour soutenir et assurer cette qualité, notamment l'encadrement législatif et réglementaire et la publication de documents et d'outils qui appuient l'intervention dans les services de garde. Il s'agit, par exemple, des documents *Accueillir la petite enfance : programme éducatif des services de garde du Québec* et *Cadre de référence Gazelle et Potiron* qui vise à soutenir les saines habitudes de vie. Le Ministère dispense également le soutien-conseil aux services de garde du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'assurer la qualité des services.

Sur le plan financier, le Ministère a bonifié le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, notamment en ce qui concerne la formation du personnel de garde et des aides-éducatrices ainsi que le matériel éducatif et récréatif.

De même, le Gouvernement du Québec a dévoilé la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans. Cette stratégie, applicable au Saguenay-Lac-Saint-Jean, propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant, soit :

1. Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. Assurer aux enfants de 0 à 8 ans une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs;
3. Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique;
5. Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation de tous les acteurs de la réussite éducative.

L'ensemble des mesures prévues pour atteindre ces objectifs contribuera aux efforts de prévention et à la lutte contre l'abandon scolaire sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **L'approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation**

### **L'approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation : un partenariat avec les municipalités des différents territoires**

La mise en œuvre de Politique familiale du Québec est au cœur de la mission du ministère de la Famille. Le cœur même de la politique familiale accorde une grande importance à l'approche par partenariat avec les territoires.

Le Ministère a clairement exprimé sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) pour les accompagner dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM) ainsi que dans leur participation à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Le Ministère reconnaissant l'autonomie et les compétences des communautés dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM et leur démarche MADA, celles-ci déterminent l'objet de cette politique et les moyens utilisés pour la mettre en œuvre, ce qui permet de répondre aux priorités et particularités locales. D'ailleurs, dans ces travaux, les municipalités et les MRC consultent la population ainsi que les partenaires qu'elles reconnaissent, qui seront souvent des collaborateurs dans la mise en œuvre du ou des plans d'action.

Par ailleurs, le Ministère module ses programmes afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités et de certains milieux. Par exemple, le Ministère soutient particulièrement les services de garde dans des établissements de faible dimension dans les petites municipalités en leur allouant une allocation supplémentaire pour compenser le poids accru des coûts fixes que doivent assumer les petits services de garde éducatifs à l'enfance en termes de prestation de services de garde et de dépenses administratives. De la même façon, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, le Ministère adapte ses actions afin de tenir compte du statut particulier de certaines municipalités, par exemple en ajustant le nombre requis de municipalités participantes pour un projet déposé par une MRC afin de tenir compte d'une situation géographique particulière. Le Ministère continuera d'être attentif aux particularités régionales propres à certains territoires et d'ajuster ses interventions en conséquence.

De plus, le Programme de financement des infrastructures (PFI) tient compte de différents facteurs territoriaux (indice régional de modulation, indice de richesse foncière uniformisée des municipalités) afin de lever des obstacles à la création de places subventionnées et au fonctionnement des services de garde dans certains milieux, ce qui répond aux besoins particuliers de ces territoires.

Afin de favoriser la reconnaissance de l'autonomie des municipalités, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs particularités, le Ministère contribue aux travaux sur la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités.

Toujours soucieux de s'assurer que ses politiques, programmes et mesures répondent aux priorités régionales, le Ministère démarrera les travaux de mise à jour de ses programmes afin que ceux-ci privilégient les projets qui visent précisément les priorités régionales telles qu'énoncées par les différentes régions dans le cadre de la stratégie portant sur l'occupation et la vitalité des territoires.

*Mise en œuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole et de l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale*

Le ministère de la Famille participera activement aux travaux visant à relever les particularités de ces deux villes afin de proposer des recommandations pour adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application en fonction du statut particulier de la métropole et de la capitale nationale.

Le ministère de la Famille entend aussi répondre aux défis proposés par l'entente-cadre en considérant ses exigences et priorités, notamment dans la participation aux travaux des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et des multiples tables régionales.

### **L'approche du ministère de la Famille en matière de délégation : un engagement important des partenaires locaux**

Afin de mettre en œuvre la Politique familiale du Québec, le Ministère compte sur ses partenaires, qui sont répartis sur tout le territoire de la province et offrent des services directs aux familles, afin de connaître la réalité et les particularités propres à chacun des territoires.

Par exemple, la gouvernance des CPE étant assurée par un conseil d'administration composé de membres venant de divers milieux, le ministère de la Famille reconnaît les compétences et les capacités des acteurs de ces milieux. En effet, le conseil d'administration des CPE se doit d'être composé d'au moins sept administrateurs, dont au moins les deux tiers sont des parents usagers et dont au moins un membre est issu du milieu des affaires, institutionnel, social, éducatif ou communautaire. Aussi, dans l'élaboration ou la mise à jour de leur programme éducatif, le ministère de la Famille exige des services de garde éducatifs à l'enfance qu'ils incluent l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité. Ainsi, les services de garde peuvent, par exemple, intégrer le service de garde à la communauté par la participation aux travaux des tables de concertation, mais aussi, par exemple, en proposant aux enfants des activités qui les amènent à vivre des expériences enrichissantes dans le quartier.

Si, à l'heure actuelle, le Ministère ne dispose pas d'ententes sectorielles de développement, il s'engage, pour les années 2018-2022, à considérer ces ententes afin de faire réaliser des actions particulières adaptées aux différents territoires, lorsque ce sera jugé opportun.

### **L'approche du ministère de la Famille en matière de régionalisation : des directions régionales souples considérant les particularités régionales**

L'organisation administrative du ministère de la Famille fait en sorte que les opérations sont effectuées par ses directions territoriales. Cette régionalisation des opérations permet de donner une bonne marge de manœuvre qui favorise la collaboration des régions, qui sera ainsi adaptée à la réalité.

Le Ministère entend maintenir la régionalisation de ses opérations et la considération des différences régionales dans la prestation des services. Cette considération permet notamment la modulation de sa participation aux travaux de diverses tables de concertation régionales, mais également de traiter de manière prioritaire les dossiers en fonction des particularités des régions.

D'ailleurs, les directions régionales du Ministère sont responsables de la consultation des différents comités consultatifs, qui sont composés de gens issus du milieu et conseillent le Ministère dans l'application de différents programmes.

#### *Les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance*

Dans un souci de développement harmonieux et complémentaire des services pour les familles, des comités consultatifs composés de partenaires régionaux sont sollicités pour assurer la pérennité et l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance. Le travail de ces comités consultatifs se poursuit dans le cadre d'une révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance sur chaque territoire. Ainsi, pour certains territoires, la réalisation de projets qui visent l'ajout de places sera facilitée, et des appels de projets ciblés ont été lancés pour consolider l'offre de services dans un territoire donné.

#### *Les comités consultatifs régionaux pour le volet Soutien aux actions communautaires du programme Québec ami des aînés*

Des comités consultatifs régionaux sont aussi présents dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA) qui encourage notamment le partenariat, la concertation et la collaboration entre tous les acteurs du milieu pour la réalisation de projets qui ont des retombées directes et positives sur les personnes aînées. Composés d'acteurs régionaux, ces comités consultatifs ont la responsabilité d'analyser les projets admissibles et de soumettre des recommandations au Ministère. Ainsi, le Ministère est en mesure de sélectionner des projets de qualité qui répondront aux besoins de chaque région.

De plus, en coordonnant et en animant les rencontres de ces comités consultatifs, les directions régionales raffinent leur connaissance de la réalité régionale, ce qui permet de développer une offre de services qui correspond aux besoins réels des régions.

## Conclusion

Le ministère de la Famille est fier de participer au changement de la structure décisionnelle en région et de modeler ses actions en fonction des priorités établies par les régions elles-mêmes. Cette façon de faire lui permettra de mieux répondre aux besoins des familles, des enfants et des aînés en assurant des interventions pleinement adaptées à leurs besoins et à leur réalité.

Si, déjà, plusieurs actions du Ministère sont réalisées en partenariat avec les régions, la détermination des priorités régionales et la participation du Ministère à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 permettront de bonifier encore davantage les réponses proposées aux différents territoires.

Par ailleurs, la modulation des interventions ministérielles en fonction des priorités régionales s'inscrit dans un objectif gouvernemental plus vaste. En effet, l'adaptation et la considération des différents milieux de vie dans les politiques, programmes et mesures ministérielles favoriseront un meilleur soutien des milieux, une coordination accrue de l'action gouvernementale et, ainsi, une meilleure occupation et vitalité de nos territoires.

## Liste des sigles et acronymes

**CAR** : Conférence administrative régionale  
**COSMOSS** : Communauté ouverte et solidaire et pour un monde outillé, scolarisé et en santé  
**EQDEM** : Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle  
**MAMOT** : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
**MEES** : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
**MO** : Ministère et organisme  
**MRC** : Municipalité régionale de comté  
**OCF** : Organisme communautaire Famille  
**PAM** : Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées  
**PFM** : Politique familiale municipale  
**PRECA** : Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches  
**RESSORT** : Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
**SA** : Secrétariat aux aînés  
**SAOVT** : Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires  
**SGEE** : Service de garde éducatif à l'enfance  
**SHV** : Saines habitudes de vie  
**TEO** : Table Éducation Outaouais  
**TIRSHV** : Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

